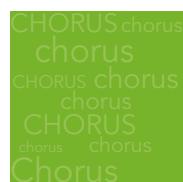




agence pour l'informatique
financière de l'État

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2013



Chorus a été conçu pour mettre en œuvre la Loi Organique relative aux Lois de Finances. Il a introduit dans la gestion financière de l'État de nouvelles règles comptables, plus proches des pratiques courantes des entreprises.

Après un déploiement réalisé par vagues de 2009 à 2011 et une opération de bascule des comptes de l'État au 1^{er} janvier 2012, Chorus est désormais l'outil de la gestion budgétaire, financière et comptable de l'État, unique et partagé par l'ensemble des ministères. Les comptes de l'État 2012, intégralement produits

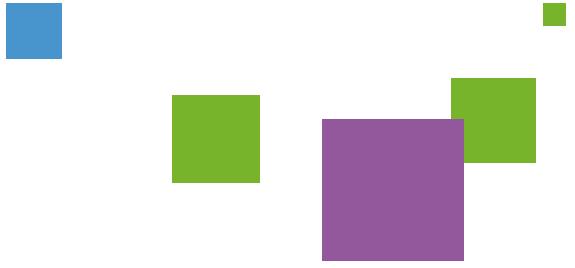
dans Chorus, ont été certifiés pour la première fois au printemps 2013 par la Cour des comptes, qui a souligné que le cœur de l'outil est désormais stabilisé.

Pleinement opérationnel, Chorus est aujourd'hui au service de 53.000 utilisateurs de l'État, en France métropolitaine et en outre-mer, et assure chaque jour ouvré en moyenne le paiement de 1 milliard d'Euros et traite plus de 4 millions de factures par an en provenance de 250 000 entreprises. Il assure également le paiement auprès d'autres entités publiques ou privées, ainsi qu'à des particuliers, et notamment le versement des subventions et des 600 000 bourses mensuelles de l'enseignement supérieur.



**Régine Diyani,
Directrice de l'AIFE**

L'AIFE poursuit le développement du système d'information en déployant de nouvelles fonctionnalités interministérielles tout en élargissant le champ des fonctionnalités existantes, et en particulier celui de la dématérialisation. Chorus donne en effet la possibilité de gérer l'ensemble des procédures et des actes de gestion de façon dématérialisée, et induit de ce fait une évolution progressive des pratiques : les acteurs sont incités à ne plus produire et échanger de documents papier. C'est ainsi que Chorus supporte nativement la dématérialisation des demandes de paiement et des titres de recette, et propose une offre de services de dématérialisation pour les frais de déplacement (Chorus Déplacements Temporaires), les subventions, les pièces justificatives de marché ainsi que les relevés de carte achat.

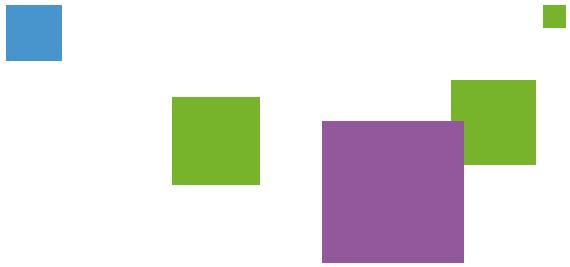


L'application du décret relatif à la Gestion Budgétaire et Comptable Publique (GBCP), signé le 7 novembre 2012 et qui doit être mis en œuvre au sein des organismes publics à l'échéance de 2016, a nécessité la mise en place d'une mission d'accompagnement du ministère des finances et des comptes publics, pilotée par l'AIFE, avec la participation de la DB et de la DGFiP. La première action de l'équipe projet constituée a été la publication d'un Document de Prescriptions Générales pour la mise en œuvre du décret qui peut être considérée comme la première étape de l'assistance aux organismes.

Avec les différentes composantes du Système d'Information Chorus, un levier collectif est maintenant à la disposition de l'État, qu'il convient d'utiliser au mieux afin qu'il rende le service attendu, et qu'il participe pleinement à la modernisation de l'État.

Sommaire

L'année 2013 en images	6
Carte d'identité de l'AIFE	8
La production des comptes de l'État	13
Le Système d'Information Financière de l'État	15
Chorus, un système d'information pleinement opérationnel	21
La dématérialisation	34
Un élargissement du périmètre de l'AIFE : l'accompagnement des opérateurs publics	48
Accompagner le changement auprès des utilisateurs	51
L'AIFE ouverte sur l'extérieur	58
Les femmes et les hommes de l'AIFE en 2013	62



L'ANNÉE 2013

JANVIER - FÉVRIER - MARS



2 premiers sites pour la numérisation
des factures / publication du solde budgétaire

AVRIL - MAI



Cour des comptes

Première certification des comptes de l'État
produits entièrement à partir de Chorus

SEPTEMBRE



Lancement du PDF non signé pour
Chorus Factures

OCTOBRE - NOVEMBRE



L'AIFE participe à la convention des acheteurs du
ministère de la Défense / mise en production de
Orme / déploiement Chorus DT à la DGFiP

EN IMAGES

JUIN



Organisation à Bercy du colloque de la dématérialisation

JUILLET - AOÛT

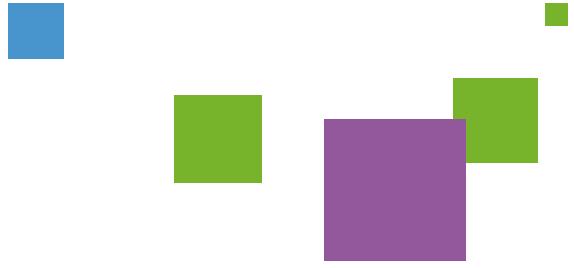


Lancement du pdf signé pour Chorus factures

DÉCEMBRE

GBCP

Production du Document de Prescriptions Générales pour la mise en œuvre du décret GBCP dans les SI des opérateurs publics



CARTE D'IDENTITÉ de L'AIFE

NOM – PRÉNOM : AIFE (Agence pour l’Informatique Financière de l’État)

NAISSANCE : 01 02 2005 (décret modifié le 07 05 2014)

TAILLE : 157 agents

- MISSIONS :
- Orienter et accompagner la modernisation de la fonction financière
 - Urbaniser le Système d’Information Financière de l’État
 - Maintenir en condition opérationnelle le SI Chorus
 - Développer des projets pour les ministères

CLIENTS : l’ensemble des ministères

PARENT : Ministère des Finances et des Comptes Publics

APPÉTENCES : Dématérialisation, NTICs, service de l’État et des citoyens

L’Agence pour l’Informatique Financière de l’État (AIFE) est un service à compétence nationale créé en 2005 par décret.

L’agence oriente et accompagne la modernisation de la fonction financière en application de la Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF) du 1^{er} août 2001 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique. Elle a en charge la cohérence du système d’information financière de l’État dont elle définit et met en œuvre la stratégie.

L’agence a notamment été chargée de la conception et de la mise en œuvre de Chorus, système d’information financière de l’État mettant en œuvre l’ensemble des dispositions de la LOLF.

L’AIFE a veillé à ce que ce système d’information soit conçu dans un cadre interministériel.

Chorus a ainsi été déployé dans tous les services de l’État en 4 années (entre 2008 et 2011), et l’exécution des dépenses de tous les ministères est depuis 2011 assurée exclusivement dans Chorus.

Depuis le 1^{er} janvier 2012, la comptabilité de l’État est quant à elle intégralement tenue dans Chorus. Les comptes de l’État de 2012 ont été certifiés par la Cour des Comptes en 2013.

Une organisation en évolution

L'organisation de l'AIFE a évolué depuis sa création, afin de répondre au mieux au développement du Système d'Information (SI) Chorus. Cette adaptabilité,

tant des organes de direction que des équipes, permet d'assurer un service au plus près des besoins de ses clients.

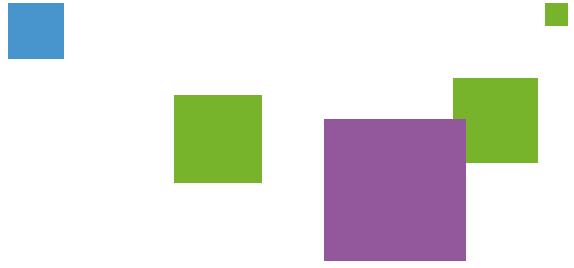
La richesse d'un recrutement diversifié

157
c'est le nombre
d'agents que compte
l'AIFE

L'AIFE associe des compétences issues du secteur public et du secteur privé. Fonctionnaires et contractuels participent à la construction, au support et à la maintenance de l'outil, en collaboration avec différents prestataires. Cette diversité des profils facilite le rapprochement entre les meilleures pratiques du secteur privé et du secteur public.



Le Secrétariat général de l'AIFE et le cabinet de direction



Les missions

Les missions de l'AIFE ont progressivement évolué. Elles visent aujourd'hui à :

- piloter l'urbanisation du système d'information financière de l'État ;
- maintenir en condition opérationnelle le système d'information Chorus de gestion de la dépense, de la recette non fiscale et de la comptabilité de l'État ;
- piloter de nouveaux projets interminis-

tériels ou ministériels et leur intégration dans le système d'information Chorus ;

- accompagner le changement dans les ministères et auprès des utilisateurs.

L'agence exerce ces missions pour le compte de l'État, d'établissements publics ou d'autres personnes publiques.

Au cœur des enjeux de l'AIFE, la dématérialisation

La dématérialisation est au cœur des enjeux de l'AIFE, et plusieurs chantiers s'inscrivant dans le prolongement naturel de Chorus sont en cours :

- la dématérialisation des factures des fournisseurs avec Chorus Factures : afin de répondre à l'obligation pour l'État d'accepter les factures émises par ses fournisseurs sous forme dématérialisée ;
- la dématérialisation des frais de justice à travers le portail « Chorus Portail Pro » ;
- la dématérialisation de la procédure de marché, avec la PLateforme des Achats

de l'État (PLACE), qui permet aux fournisseurs de télécharger les dossiers de consultation et de remettre sous forme électronique les réponses aux appels d'offres, depuis le dépôt du dossier de consultation des entreprises jusqu'à la notification ;

- Chorus Déplacements Temporaires : outil interministériel de gestion des déplacements temporaires des agents dématérialisant la gestion des états de frais et des frais de mission.

Le système d'information Chorus

Le SI Chorus est ainsi composé fin 2013 de plusieurs briques :

- « cœur Chorus » utilisé par environ 23 000 agents de l'État, en France métropolitaine et en outre-mer;
- « Chorus Formulaires », utilisé par environ 30 000 agents de l'État, en France métropolitaine et en outre-mer;
- « Chorus Déplacements Temporaires », utilisé par les agents de l'État en France métropolitaine et en outre-mer;
- « Chorus Factures », à destination des 250 000 fournisseurs de l'État;
- « PLACE » qui compte 126 000 entreprises enregistrées



La Délégation au Pilotage des Ressources et Processus

Le coût complet de Chorus, que les prévisions initiales fixaient à 1,1 milliard d'euros sur une période de 10 ans (2006-2015), est aujourd'hui estimé à 995 millions d'euros (chiffres de mars 2014), soit 562 millions d'euros d'investissement et 433 millions d'euros de maintenance.

Les coûts de fonctionnement permanent, notamment, sont bien plus faibles que prévu, puisqu'ils s'élèvent à 70 millions d'euros par an au lieu de 100 millions d'euros par an (évaluation initiale de l'IGF).

-10%
du coût complet global
estimé par l'IGF
pour Chorus



Entrée de Bercy 3 à Noisy, siège de l'AIFE



LA PRODUCTION DES COMPTES DE L'ÉTAT

Chorus est l'outil de tenue des comptabilités générale et budgétaire et de production des comptes de l'État.

Utilisé dans les services centraux et déconcentrés de l'État par l'ensemble des acteurs de la chaîne budgétaire et comptable, Chorus est l'outil central de pilotage de la gestion publique.

Basé sur le Progiciel de Gestion Intégré (PGI) de l'éditeur SAP qui s'appuie sur des procédures standardisées définies à partir des bonnes pratiques des secteurs public et privé, Chorus » couvre cinq domaines fonctionnels principaux :

- élaboration et mise à disposition des ressources ;
- exécution de la dépense ;
- gestion des actifs ;
- exécution des recettes non fiscales ;
- tenue des trois comptabilités.

Chorus permet de tenir la Comptabilité Générale de l'État sous les trois dimensions prévues par l'article 27 de la Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF) du 1er août 2001 : comptabilité générale, comptabilité budgétaire et comptabilité d'analyse des coûts, le tout sans aucune ressaisie.

Un ensemble d'outils de restitutions issues de Chorus Cœur et de l'infocentre sont à la disposition des utilisateurs

pour permettre le suivi des activités des services.

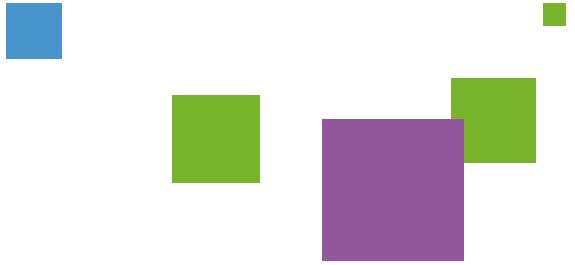
Le Système d'Information Chorus fournit ainsi notamment les éléments nécessaires à la production des restitutions réglementaires infra-annuelles, la situation mensuelle des comptes spéciaux du Trésor et les restitutions de Comptabilité Nationale.

Chorus restitue par ailleurs l'ensemble des états de synthèse adressés au certificateur et aux parlementaires en annexe du Projet de Loi de Règlement (PLR).

Pour la deuxième année consécutive, les comptes de l'État ont été intégralement tenus dans Chorus durant l'année 2013. Ainsi que le constate la Cour des Comptes, qui a certifié au printemps 2013 pour la première fois les comptes de l'État de l'exercice 2012 tenus intégralement dans Chorus, « *le cœur du système d'information financière de l'État est maintenant stabilisé et l'administration travaille désormais à fiabiliser les comptes de l'État* ».

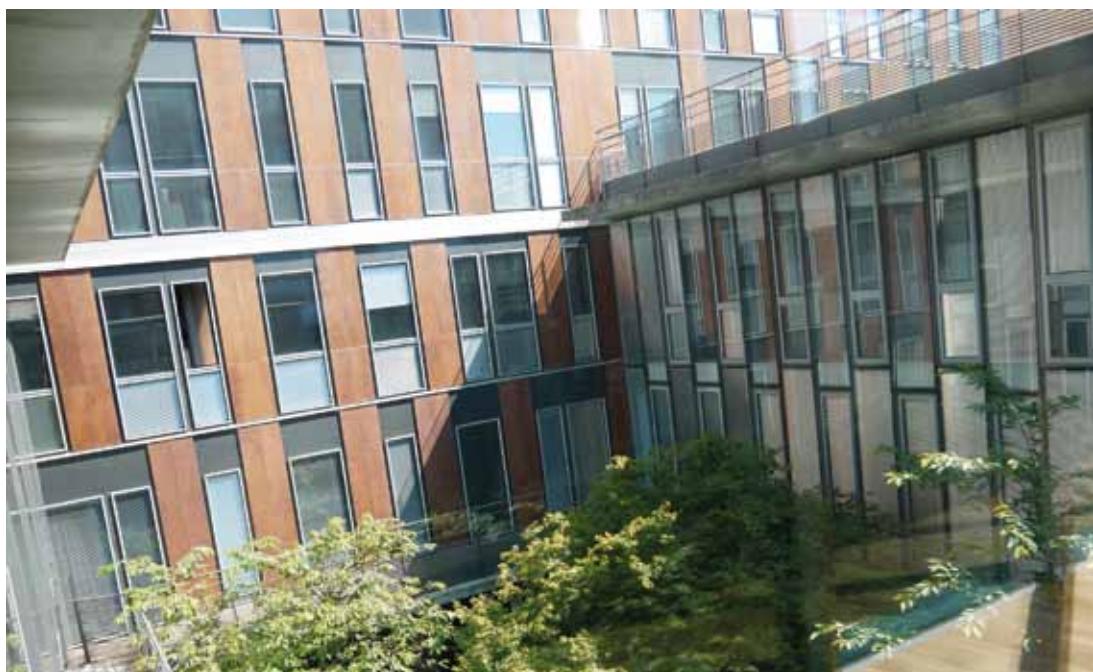
L'exercice 2013 a été mis à profit pour fluidifier et fiabiliser la production des comptes de l'État, sur la base du retour d'expérience de la clôture des comptes de l'exercice 2012.

L'équipe AIFE du Fonctionnement Permanent a participé, tout au long de l'année, à la résolution des diffi-



cultés des comptables et des utilisateurs ministériels en analysant et en apportant les solutions adaptées aux signalements qui lui étaient effectués. La préparation des traitements de clôture a par ailleurs été anticipée de manière conjointe entre l'AIFE et les utilisateurs concernés afin de définir, outre le calendrier associé à cette clôture, les tests à réaliser nécessaires à la sécurisation des nouvelles fonctionnalités.

Un accent particulier a été mis en 2013 sur la coordination avec les directions réglementaires et les ministères. Dans cette optique, l'AIFE a pérennisé l'existence de l'équipe dédiée au pilotage des travaux de fin de gestion comptable et budgétaire.



Bercy 3, Noisy



LE SYSTEME D'INFORMATION FINANCIÈRE DE L'ÉTAT

L'AIFE assure et maintient la cohérence du Système d'Information Financière de l'État, le SIFE, par plusieurs actions :

- le pilotage et le suivi de contrats de progrès ministériels ;
- l'analyse des demandes d'évolution des systèmes d'information ministériels en adhérence avec Chorus, en veillant au respect des règles d'urbanisation et à l'atteinte d'un retour sur investissement ;
- l'identification de nouvelles pistes de rationalisation applicatives dans une démarche prospective ;
- la mise en place d'une offre de services interfaces standard pour toutes les applications dialoguant avec Chorus.

L'évolution de l'informatique financière de l'État, dès la fin des années 90, s'est accompagnée d'une recherche de mutualisation des systèmes d'information. L'arrivée de Chorus a constitué un nouvel enjeu qui a permis d'accélérer cette transformation.

L'AIFE, en sa qualité de maîtrise d'ouvrage déléguée de Chorus, pilote la démarche d' « urbanisation » du SIFE (Système d'Information Financière de l'État) auprès des ministères et des directions réglementaires (DB, DGFiP) en inscrivant l'évolution de toutes les applications financières de l'État dans une stratégie globale de rationalisation. L'AIFE veille également au respect des principes d'urbanisation pour l'ensemble des applications minis-

térielles dialoguant avec le Système d'Information Budgétaire et Comptable, qu'il s'agisse d'applications purement métiers ou d'applications transverses (achat, immobilier, logistique...).

Cette démarche s'est traduite de manière concrète par la signature de contrats de progrès avec chacune des directions financières des ministères. Ces contrats formalisent des engagements réciproques sur le devenir des applications ministérielles à l'arrivée de Chorus, au regard de principes d'urbanisation validés en Comité d'Orientation Stratégique du SIFE.

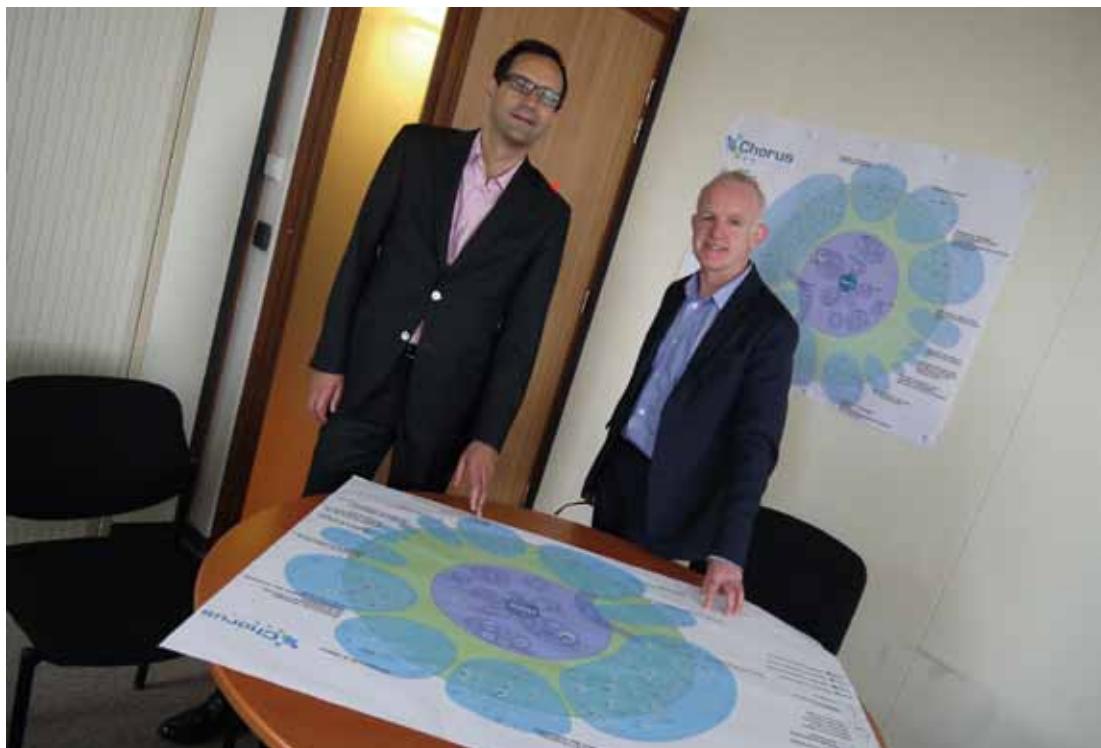


Ces grands principes sont au nombre de trois :

- la mise en extinction des fonctionnalités financières des applications ministérielles;
- des modalités d'interfaçage fondées sur

des règles et des principes structurants formalisés dans une offre de services;

- le respect des Référentiels Généraux d'Interopérabilité et de Sécurité (RGI, RGS).



Équipe en charge de l'urbanisation du SIFE et la « marguerite »

65

C'est le nombre d'applications informatiques éteintes dans le cadre de l'urbanisation

Outre la volonté de gérer la cohérence du SIFE du point de vue fonctionnel et de fluidifier les échanges entre les différents systèmes d'information, le dispositif des contrats de progrès a permis de contribuer à l'atteinte du retour sur investissement de Chorus en simplifiant considérablement le « paysage applicatif », via l'extinction de nombreuses applications informatiques.

L'urbanisation a pour objet de déterminer, parmi les applications existantes, celles qui doivent être remplacées et éteintes et celles qui doivent être maintenues et interfacées avec Chorus.

Sur les 320 applications qui composaient le SIFE initial, 80 ont fait l'objet d'un engagement de mise en extinction en cible. Fin 2013, 65 applications (sur ces 80 en cible) étaient d'ores et déjà éteintes. Les applications purement financières, qui assuraient la gestion du palier LOLF ont notamment toutes été mises en extinction. De même, les anciennes applications comptables qui constituaient une partie importante du cœur du SIFE ont été éteintes lors du déploiement de la comptabilité début 2012.

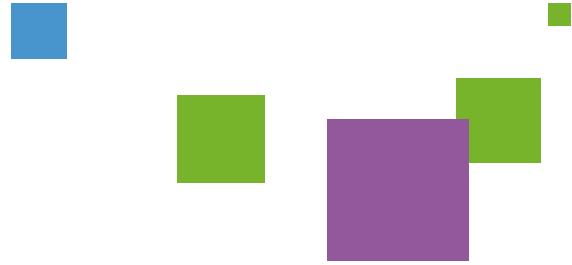
Les applications ministérielles qui demeurent au sein du SIFE sont pour l'essentiel, des applications métier générant des flux financiers et qui, selon l'opportunité et la volumétrie des actes de gestion, sont interfacées ou non à Chorus. 69 applications ministérielles doivent être interfacées à la cible. Il s'agit, en majorité, d'applications dont les fonctionnalités ne sont pas couvertes par Chorus mais qui, au sein de leur

processus de gestion, génèrent des événements de gestion qui doivent se traduire en comptabilité budgétaire et/ou générale (Engagement juridique, Demande d'achat, demande de paiement directe, facture...). L'interfaçage de ces applications permet notamment la dématérialisation des actes de gestion et contribue à la qualité globale du processus de bout en bout.

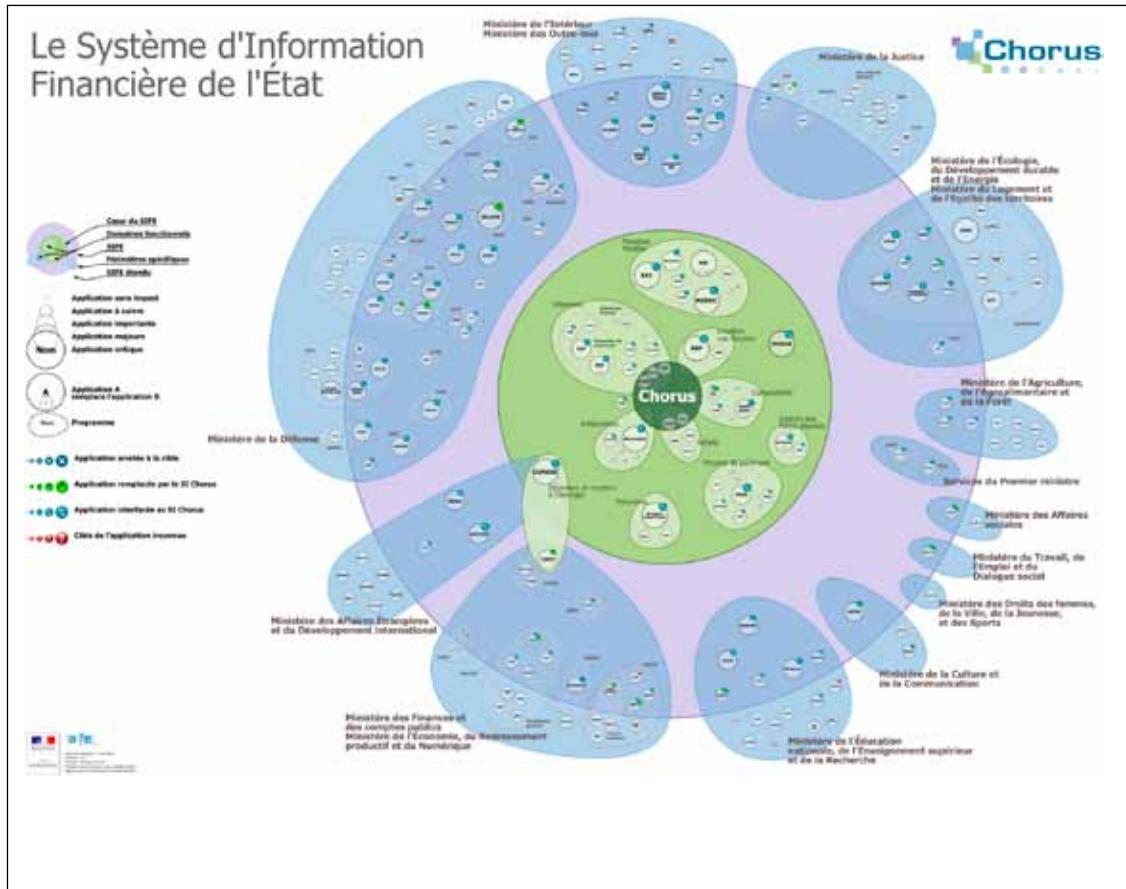
En outre, 99 applications ministérielles sont recensées au sein du SIFE comme non remplacées et non interfacées. Elles correspondent à :

- des applications métiers ayant une adhérence faible avec Chorus,
- des applications vouées à extinction à moyen terme (applications non pérennes),
- des applications métiers dialoguant avec des applications ministérielles directement interfacées à Chorus (interface de second niveau),
- des applications dont l'extinction potentielle est liée à des extensions futures du périmètre de Chorus.

La cartographie applicative du SIFE est symbolisée ci-après page 18 sur la base de ce qui est appelée « la marguerite ».



Le Système d'Information Financière de l'État



La « marguerite » du SIFE



Le cœur de cette « marguerite » est désormais constitué du Système d'Information Chorus, autour duquel gravitent notamment des applications de la direction du Budget et de la direction générale des Finances publiques et de la direction du Trésor. Ces applications contribuent à l'exécution des processus budgétaires et comptables de bout en bout, comme par exemple, l'application FARANDOLE pour la préparation budgétaire, l'application PSAR pour les moyens de paiement, ou bien le Système d'Information de l'Agence France Trésor pour la gestion de la dette, etc).

On trouve également au sein de cette représentation graphique, les applications interministérielles du SIFE.

Les applications ministérielles sont regroupées quant à elles par ministère, et représentées sous la forme de bulles (les pétales) plus ou moins grosses selon leur importance, surmontées de symboles indiquant leur statut vis-à-vis de Chorus (mise en extinction à la cible, interfacée, abandonnée...).

Le SIFE étant en perpétuelle évolution, l'image associée évolue bien entendu au fil des travaux d'urbanisation pilotés par l'AIFE ou par les ministères eux-mêmes, dans le cadre de la rationalisation de leur propre Système d'Information.

Bilan 2013 et perspectives

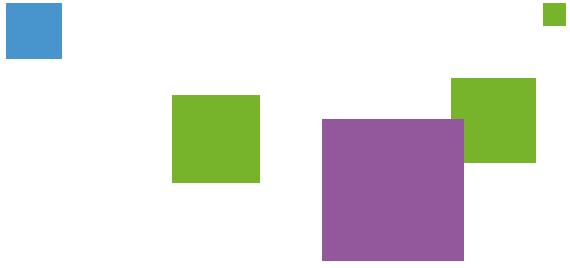
Le SIFE évolue au gré des transformations ministérielles et de la réglementation, suscitant l'émergence de nouveaux projets. En parallèle, le périmètre fonctionnel de Chorus s'enrichit avec de nouvelles fonctionnalités qui sont autant de nouveaux gisements de rationalisation applicative (ex: *Chorus Déplacements Temporaires*, *Chorus Factures*...). L'urbanisation du SIFE fait partie des enjeux stratégiques de l'AIFE pour garantir une cohérence globale et identifier de nouveaux leviers de transformation des ministères.

L'année 2013 a été l'occasion de réviser les contrats de progrès de plusieurs ministères: Intérieur, Culture, Défense,

Justice, Éducation, et les ministères chargés des affaires sociales.

Les travaux d'interfaçage avec Chorus se sont poursuivis notamment avec le raccordement des Systèmes d'Information Logistiques du ministère de la défense (gestion des stocks des produits de santé du Service de Santé des Armées, approvisionnements, et ravitaillement des bâtiments de la marine nationale) et le raccordement de l'application ADS du ministère du logement sur les taxes d'urbanisme.

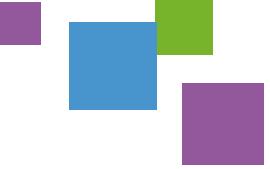
Les travaux d'urbanisation sur la sphère Achats, menés en collaboration avec le Service des Achats de l'État (SAE), ont permis de formaliser une cartographie



fonctionnelle du Système d'Information interministériel Achats, et de mettre en perspective des pistes de progrès dans ce domaine.

L'AIFE a contribué par ailleurs aux travaux animés par la Direction des Systèmes d'Information et de Communication (DISIC) au sein du Secrétariat Général pour la Modernisation de l'Action Publique (SGMAP) sur le SI État. Le cadre commun d'urbanisation issu de ces travaux propose un découpage fonctionnel du Système d'Information de l'État en différentes zones. Ces zones sont mises sous la responsabilité de structures chargées de piloter la démarche de transformation du SI et le patrimoine applicatif des zones correspondantes. L'AIFE étant pressentie pour être le responsable de la zone « Finances », l'année 2013 a porté sur la définition du périmètre de cette zone, et la préparation du plan d'action associé :

- organiser et optimiser, dans le temps, la transformation de la zone interministériel finances ;
- piloter globalement les travaux SI sur le périmètre de la zone, que ces travaux soient interministériels ou ministériels, en liaison avec l'ensemble des organisations concernées (DSI, directions métiers...) ;
- accompagner et soutenir la transformation métier correspondante ;
- respecter et faire respecter, au sein de la zone finances, l'ensemble des règles de construction et d'évolution des systèmes d'information au sein de l'État (orientations du cadre stratégique, cadre commun d'urbanisation, référentiels généraux d'interopérabilité, de sécurité et d'accessibilité, ...) ;
- enfin, organiser et partager la connaissance de la zone au profit de tous.



CHORUS, UN SYSTÈME D'INFORMATION PLEINEMENT OPÉRATIONNEL

L'AIFE assure le support et la maintenance applicative et technique du Système d'Information Chorus, ce qui signifie :

- traiter les sollicitations ministérielles et suivre les niveaux de services du fonctionnement permanent applicatif et technique ;
- assurer le maintien en condition opérationnelle du SI Chorus
- piloter l'exploitation du SI Chorus en collaboration avec le Centre d'Exploitation Chorus (CEC) de la DGFIP ;
- optimiser la maîtrise des risques sécurité et des habilitations.

Un indice de satisfaction des utilisateurs en hausse

L'AIFE a mené en 2013 deux vagues d'enquêtes semestrielles, afin de mesurer la satisfaction de l'ensemble de ses clients (gouvernance, correspondants et utilisateurs de Chorus cœur et de Chorus formulaires).

Les résultats de cette enquête, conduite par l'institut de sondage IPSOS auprès d'un échantillon représentatif de plus de 22 000 personnes, montrent que la

satisfaction globale annuelle des bénéficiaires des prestations de l'AIFE sur 2013 est en hausse.

En effet, l'indice de satisfaction annuel atteint en 2013 le niveau de 87, contre 79 pour l'année 2012. Cet indice de satisfaction annuel atteint de fait un niveau jamais égalé depuis le lancement des enquêtes de satisfaction de l'AIFE en 2006.

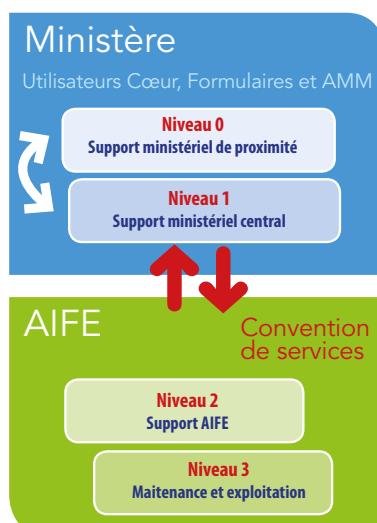


-21 %

c'est la baisse du stock de fiches restant à traiter par le support de niveau 2

Le dispositif de support est au cœur du maintien en condition opérationnelle du système d'information Chorus, au bénéfice de tous les utilisateurs. Une convention de services ministériel a été formalisée afin de permettre la professionnalisation des relations entre les différents acteurs intervenant au sein de la chaîne de support Chorus.

Ce support est composé de plusieurs niveaux : les supports de niveau 0 et 1 sous la responsabilité opérationnelle directe des ministères et les supports de niveau 2 et 3 sous la responsabilité de l'AIFE.



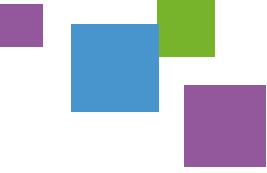
Depuis le 1^{er} juillet 2011, les activités de support et de maintenance récurrentes du système d'information Chorus ont été confiées à un prestataire extérieur. Cette prestation est réalisée principalement depuis un centre de services situé à Toulouse. L'AIFE assure le pilotage de cette prestation en liaison avec une équipe restreinte de ce prestataire située à Noisy.

Au cours de l'année 2013, plus de 21.400 fiches ont été transmises au support. Malgré une augmentation des sollicitations en fin d'année, le stock de fiches à traiter présente une baisse de 21 % par rapport à la même période 2012, ce qui confirme que la solution Chorus est désormais en fonctionnement nominal, et que l'application est bien maîtrisée par ses utilisateurs.

Les principales sollicitations des utilisateurs ont porté en 2013 sur les domaines de la dépense (demandes de paiement 30 %, engagements juridiques 28 %) et des recettes non fiscales (12 %).

Durant le seul mois de décembre 2013, 95 % des fiches ont été traitées dans les délais.

S'agissant des urgences, 83 % des fiches ont été résolues en moins de 5 jours (dont 34 % en moins de 2 jours) dès lors qu'elles ne requéraient pas une escalade en tierce maintenance.



Quelques chiffres clés 2013 de Chorus

A fin décembre 2013, 23 037 utilisateurs étaient déclarés dans Chorus cœur et 29 842 utilisateurs étaient activés dans Chorus Formulaires.

L'application Chorus DT quant à elle comptabilise 1 625 utilisateurs pour les deux ministères déployés.

En matière de dépense, Chorus a permis de régler en 2013 plus de 9,5 millions de dépenses pour un montant des paiements de plus de 267 milliards d'euros.

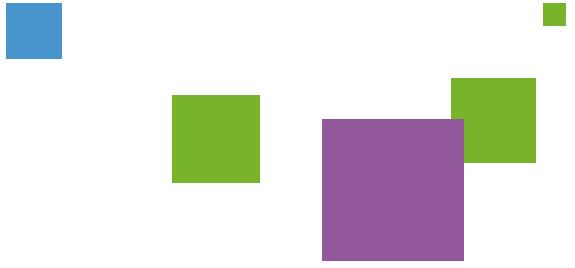
Près d'un million de nouveaux bons de commande ont été saisis dans Chorus en 2013 de même que près de 1,1 million de nouveaux marchés.

Coté recettes non fiscales, 660 000 titres de perception ont été traités pour un montant total des émissions de 5,7 milliards d'euros.

52 879
c'est le nombre d'utilisateurs
Chorus fin décembre 2013

267
Milliards d'Euros
c'est le montant des dépenses réglées
par Chorus en 2013

À noter que selon le rapport 2013 de l'Observatoire des délais de paiement, « le délai global de paiement de l'État (DGP) a de nouveau diminué en 2013. Il s'établit à la fin de l'année à 19 jours (...). La baisse de 2013 prolonge donc l'effort entrepris suite à la modernisation de la chaîne de traitement de la dépense publique (projet Chorus). Dans une première étape, le DGP avait en effet été réduit de plus d'un tiers passant de 36 à 23 jours entre 2011 et 2012. Sur deux ans (entre 2011 et 2013), le DGP aura diminué au total de 46 % ».



La disponibilité de Chorus



Les indicateurs rapportés ci-dessous donnent une vision synthétique de l'année 2013

Taux de disponibilité totale de l'application	Cible	Moyenne réelle 2013
Chorus Cœur	98 %	99 %
Infocentre	98 %	98 %
Chorus Formulaires	98 %	99 %
Système d'échange	98 %	99%

99 %

c'est le taux de disponibilité de Chorus Cœur en 2013



Faits marquants

De nombreux travaux ont été engagés en 2013 afin d'anticiper une augmentation de l'utilisation de la solution et des volumétries de données. En effet, il a, par exemple, été constaté une croissance moyenne de 9 % du nombre de connexions distinctes sur Chorus en une journée entre les mois de décembre 2012 et 2013. Dans le même temps, le nombre total d'actes créés progressait de 18 %.

Une montée de version des principales bases de données a ainsi été nécessaire afin de mettre en place la compression de données. Ceci a permis de mieux maîtriser les volumes de stockage et surtout d'améliorer les performances du SI Chorus pour ses utilisateurs. Après un projet technique mené en 6 mois, l'impact positif sur les performances a été immédiatement visible par les utilisateurs de Chorus lors des travaux de fin de gestion, traditionnellement complexes et nombreux, ce qui pouvait engendrer par le passé des problèmes ponctuels de performance.

Un autre chantier majeur a permis la montée de version de la base de données de la solution Chorus Formulaires afin de profiter de nouvelles fonctionnalités en terme de gestion des instructions et de suivi des performances. Ce projet mis en œuvre à l'été 2013 a permis de stabiliser les performances en même temps que la mise en œuvre de nouvelles fonctionnalités de tableau de bord.

Un incident surmonté

Le mois de juin 2013 a été marqué par un incident survenu le 19 juin, qui a généré une indisponibilité du transactionnel Chorus durant 2 jours et demi, et la mise en œuvre pleinement réussie du Plan de Reprise d'Activité (PRA).

Le mercredi 19 juin, les infrastructures de stockage du site de production de Chorus, hébergées chez un prestataire externe, la société BULL, ont en effet été victimes d'un accident matériel. Cet incident a provoqué l'indisponibilité de l'application Chorus, à partir du mercredi 19 juin après-midi, sur sa partie cœur SAP. L'application Chorus Formulaires n'a pas été impactée et est restée en service.

Le Plan de Reprise d'Activité, prévu pour répondre à ce type de situation, a par conséquent été activé le jeudi 20 juin au matin.

La cause initiale de l'incident correspond à une opération de maintenance d'un sous-traitant de l'hébergeur BULL conduisant au déclenchement intemps-tif du dispositif d'extinction incendie. La détérioration des données, malgré l'utilisation des technologies les plus en pointe en la matière (disques RAID 5), résulte du dysfonctionnement malheureux et simultané de 3 disques sur un même groupe de redondance.

Grâce à la mobilisation de tous les acteurs internes et externes à l'administration, le Plan de Reprise d'Activité a parfaitement fonctionné et a permis de respecter tous les niveaux de service fixés ainsi que les délais de reprise



prévus dans ce plan (reprise en 48h). La remise en service de Chorus a ainsi eu lieu dès le samedi 22 juin matin et la réouverture aux utilisateurs s'est déroulée le lundi 24 juin à 0h (puisque Chorus

n'est pas ouvert le week-end). Aucune anomalie n'a été identifiée suite à cette mise en œuvre complète et réelle du Plan de Reprise d'Activité.

Les évolutions applicatives

La dématérialisation des factures étant l'un des sujets prioritaires pilotés par l'AIFE, de nombreuses évolutions de l'outil Chorus factures ont été mises en œuvre en 2013. Leur objectif principal était de réduire au minimum le taux de rejets des factures dématérialisées lors de leur intégration dans Chorus. Un exemple d'évolution applicative a été de recycler automatiquement la facture quand celle-ci était rejetée pour une raison fonctionnelle.

D'autres évolutions, toujours sur ce domaine de la dématérialisation des factures, ont été mises en œuvre afin de faciliter la traçabilité et le suivi des factures dématérialisées :

- justification de la suppression des factures dématérialisées et information du fournisseur;
- identification des Pièces Jointes à valeur probante;
- identification de l'origine de la facture : numérisation, EDI, portail avec PDF non signé, portail avec PDF signé;
- amélioration de la transaction spécifique permettant de suivre l'avancement des factures dans le circuit de validation (du gestionnaire au comptable).

Enfin, plusieurs évolutions ont été mises en œuvre dans une logique d'amélioration des performances, afin d'accroître les capacités de traitement journalier des factures dématérialisées.

Une autre application du système d'information Chorus a beaucoup évolué en 2013. Il s'agit de Chorus Formulaires :

- nouveau formulaire Communication ;
- nouveau moteur de recherche ;
- tableau de bord pour le suivi des formulaires Communication ;
- amélioration de certains formulaires (Expression de besoin...);
- amélioration des performances à l'ouverture de la liste de travail...

Le module « plan de facturation » a également évolué afin d'étendre son usage à tous les fournisseurs, pour tous les ministères, et pour de nouvelles natures de dépense.

Enfin, concernant Chorus Cœur, 17 des 22 évolutions prévues (dites du « cycle 4 » des évolutions validées en septembre 2013) ont été mises effectivement en production durant l'année 2013.



La sécurité

Une démarche permanente

Dans un contexte général de recherche de minimisation des risques, la sécurité des systèmes d'information financière est aujourd'hui au cœur de la stratégie des États et des entités publiques.

Les Systèmes d'Information financière du secteur public ont été impactés ces dernières années par la mise en œuvre de nouvelles normes comptables internationales, les normes IPSAS (International Public Sector Accounting Standards) qui ont apporté des contraintes de fiabilité des données financières et la transparence des méthodes d'élaboration.

Depuis le vote en France en 2001 de la Loi Organique pour les Lois de Finance (LOLF), qui restructure fondamentalement les pratiques de gestion financière de l'État, les Systèmes d'Information financière ont dû progressivement s'adapter à ces nouvelles exigences. Il s'agit notamment de renforcer le contrôle interne, avec une obligation de contrôle et de maîtrise des processus de flux financiers, tout au long de la chaîne de production de ces informations (acquisition, intégration, transformation, consolidation, contrôle, reporting...).

La mise en œuvre du système d'information Chorus constitue en elle-même une sécurisation de la gestion financière de l'État. En effet, l'État dispose maintenant d'un système unique répondant aux

critères de fiabilité et de sécurité du marché à la place de dizaines d'applications informatiques hétérogènes, souvent obsolètes, parfois incohérentes entre elles et sans règles de communication fiables et homogènes.

Le référentiel général de sécurité et la gestion de la preuve

Le cadre de la maîtrise des risques est le Référentiel Général de Sécurité (dit « RGS »). Ce référentiel définit un ensemble de règles de sécurité s'imposant aux autorités administratives dans la sécurisation de leurs Systèmes d'Information. Il propose aussi des bonnes pratiques en matière de Sécurité des Systèmes d'Information, que les autorités administratives sont libres ou non d'appliquer.

Des analyses de risques des différentes briques et versions du système Chorus ont été réalisées. Les critères de sécurité pris en compte dans ces analyses concernent la disponibilité, la confidentialité, l'intégrité et l'auditabilité, les deux derniers critères étant généralement associés avec la notion de preuve, élément essentiel en matière de sécurité financière.

En effet, depuis le 1^{er} janvier 2012, la comptabilité de l'État est intégralement tenue dans Chorus. Dans ce contexte, la Cour des comptes est devenue un acteur clé du dispositif, dans son rôle



de certificateur des comptes de l'État. Celle-ci doit non seulement s'assurer de l'exactitude des comptes mais aussi de la traçabilité et de l'auditabilité des écritures comptables et des événements de gestion qui y sont liés.

L'AIFE a donc dû mettre en œuvre dans Chorus un certain nombre de moyens afin de garantir l'intégrité, l'auditabilité et la non-répudiation des actes métiers exécutés par les utilisateurs.

La sécurisation de l'organisation des données et des habilitations

Le premier moyen mis en œuvre dans ce but est la gestion stricte des habilitations des utilisateurs.

Chorus repose dans son cœur applicatif sur la mise en œuvre d'un Progiciel de Gestion Intégré (SAP) qu'il convient de sécuriser à différents niveaux, et notamment celui de l'organisation des données dans le système et de la gestion des habilitations de ses utilisateurs. Les potentialités de paramétrage permises en standard par ce progiciel permettent de couvrir aisément les différents types d'organisation.

Le système des habilitations offre ainsi la possibilité de sécuriser les accès aux fonctionnalités unitairement en fonction des métiers propres à chaque organisation. Il permet aussi de gérer le bon niveau d'accès aux données pour chacune d'entre elles en fonction des prérogatives de chaque métier. Il est par ailleurs possible de limiter l'accès à certaines informations en les occultant pour ceux qui ne sont pas habilités à les lire.

Tous ces éléments permettent de respecter les attentes en termes de ségrégation des habilitations, tout en assurant une parfaite maîtrise des risques inhérents à ce type de système.

Une autre technique a été mise en œuvre afin de contribuer à la non-répudiation et à la traçabilité, l'authentification forte. La gestion des traces applicatives et des traces techniques contribue ainsi à l'auditabilité et à la non-répudiation. Le cachet serveur (signature électronique) contribue, quant à lui, à l'intégrité et à la non-répudiation des informations jugées sensibles.

En fine, la mise en œuvre de tous ces éléments de sécurité dans Chorus permet de garantir son fonctionnement en matière de traçabilité et d'imputabilité. Cela contribue également à la confection d'une piste d'audit et donc à l'établissement de la preuve.

Une démarche d'homologation pour la conformité de Chorus au RGS

L'année 2013 a été marquée par les homologations, au titre du RGS, des applications du système d'information Chorus.

Six commissions d'homologations interministérielles ont été réunies sous la présidence de l'Autorité Qualifiée en Sécurité des Systèmes d'Information (AQSSI) de l'AIFE. Les analyses de risques et les résultats d'audits présentés aux Fonctionnaires de Sécurité des Systèmes d'Information (FSSI) des différents ministères clients ont amené les



commissions d'homologation à émettre un avis favorable à l'homologation des applications du système d'information Chorus. Ces avis ont ensuite été soumis à l'autorité d'homologation représentée par le Comité d'Orientation Stratégique du Système d'Information Financière de l'État qui les a tous entérinés.

Fin 2013, toutes les applications en production du SI Chorus étaient homologuées conformément aux exigences du RGS

Cependant, l'évolution du système ou de son environnement doit impliquer le renouvellement de l'homologation initiale, en fonction de différents événements qui peuvent survenir (homologation arrivée à terme, modification des objectifs de sécurité, remplacement du système d'exploitation, rapport d'analyse d'incidents, etc.). Un rendez-vous majeur de l'année 2014 sera donc la ré-homologation de Chorus cœur et de Chorus Formulaires lors de la mise en production de la nouvelle architecture technique.

Une sensibilisation à la sécurité des systèmes d'information

Tout utilisateur d'un système d'information est un maillon d'une chaîne qu'il faut absolument sécuriser. Même si les schémas d'attaque se complexifient afin de contourner de nouveaux outils visant à sécuriser des systèmes d'information, les attaques de type « ingénierie sociale » restent majoritaires et démontrent la vulnérabilité de chaque utilisateur s'il n'a pas été fortement sensibilisé et formé. La sensibilisation est donc un élément de protection fort contre la compromission d'informations sensibles.

En 2013, l'AIFE a organisé des séances de sensibilisation en collaboration avec la Direction Centrale du Renseignement Intérieur (DCRI) qui a permis d'informer 77 % de son personnel. Cette action se poursuivra avec pour objectif d'atteindre fin 2014, 100 % du personnel de l'AIFE sensibilisé à la sécurité des systèmes d'information.



La nouvelle architecture technique

L'architecture Chorus a été acquise puis mise en exploitation il y a 5 à 7 ans, entre 2007 à 2009, ce qui en matière de matériel informatique représente un temps d'utilisation important. Certains de ses éléments arrivent désormais en fin de vie. Par ailleurs, le système d'information Chorus doit assumer une croissance de l'activité et donc des volumétries, et continuer, malgré cette croissance, de toujours garantir un haut niveau de disponibilité et de performance.

L'architecture informatique du système d'information Chorus se devait donc d'évoluer.

Au premier semestre 2012, l'AIFE a par conséquent publié un marché de prestations afin de refondre l'infrastructure technique de Chorus. Ce marché inclut les études et les travaux nécessaires pour concevoir, réaliser, déployer et documenter le nouveau système, en garantissant bien évidemment totalement la continuité de service avec le système existant.

Ce projet combine une évolution de l'architecture et une ré-internalisation de l'hébergement des infrastructures sur deux sites de l'administration (un site de production en région parisienne, et un site de secours basé en province à plusieurs centaines de kilomètres de la capitale). Pour rappel, Chorus est en effet encore actuellement hébergé, et ce

depuis sa première mise en production, chez un prestataire externe.

Les travaux ont démarré le 1^{er} octobre 2012. La mise en service est prévue à l'été 2014, avec une indisponibilité maximale de 2 jours ouvrés.

Au-delà du renouvellement rendu intrinsèquement nécessaire de l'infrastructure technique, le projet de « Nouvelle Architecture Technique » doit permettre également de remplir trois objectifs : baisser le coût de fonctionnement, améliorer les niveaux de service et ouvrir des opportunités pour les évolutions applicatives.

Baisser le coût de fonctionnement

Les objectifs en la matière sont multiples :

- diminution des coûts d'hébergement par la ré-internalisation des sites, la réduction des surfaces d'hébergement et des consommations énergétiques de plus de 50 % ;
- réduction de la complexité de l'infrastructure grâce aux nouvelles générations de serveurs (environ 10 fois plus puissants) qui permettront de diminuer considérablement le nombre de matériels à acquérir et ainsi de réduire les coûts de maintenance et d'exploitation ;
- rationalisation du socle technique et applicatif.

Améliorer les niveaux de services

Il s'agit ici principalement de :

- disposer d'une meilleure maintenabilité et évolutivité grâce à une installation des versions les plus récentes des logiciels (système d'exploitation, base de données...) afin d'être au plus près des versions supportées par les éditeurs ;
- adapter la puissance « à la demande » avec la mise en œuvre de la virtualisation des serveurs permettant d'adapter la puissance en fonction des besoins (ex : travaux de fin de gestion ou traitements lourds) ;

■ améliorer les performances grâce aux nouvelles technologies comme la mise en œuvre de baie de serveurs et de disques de dernière génération (une baie de stockage est un composant matériel permettant d'enregistrer et de stocker les données saisies par les utilisateurs) ou la mise en place de la compression des données pour les bases de données SAP.

Ces nouvelles technologies sont plus performantes, mais également moins consommatrices d'énergie. Elles permettent ainsi de réduire très largement la consommation électrique et l'impact sur l'environnement, ce qui fait entrer Chorus dans l'ère du « green IT », c'est-à-dire une informatique « écoresponsable ».



Serveurs informatiques à Bercy



Matériels de nouvelle génération

Ouvrir des opportunités pour les évolutions applicatives

Cette nouvelle architecture technique va également permettre de mieux faire face aux nouveaux projets : montée de version SAP, montée de version du système d'échange, intégration de Business Object... Elle doit faciliter la mise à disposition rapide d'environnements pour les nouveaux projets.

Planning du projet

La conception détaillée technique du projet a été terminée et validée courant 2013. Elle comprend l'ensemble des dossiers de chaque domaine technique du projet, soit un total de 40 dossiers.

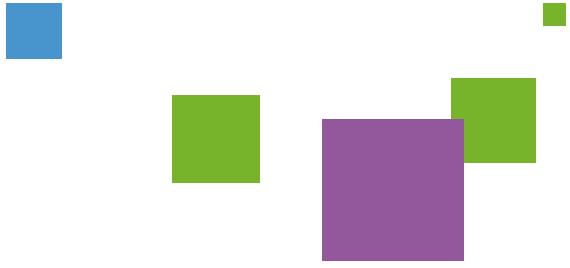
La construction des environnements du site principal a été engagée en 2013 et le déroulement du projet est pour l'instant conforme au planning prévisionnel. Les matériels et les logiciels ont été livrés et installés comme prévu. Les environnements de développement ont été construits et réceptionnés, l'environnement de production a été construit.

Plusieurs répétitions de l'opération de bascule de l'architecture actuelle vers la nouvelle architecture technique seront réalisées durant le premier semestre 2014.

En parallèle de tous ces travaux, les matériels et les logiciels ont également été livrés et installés sur le site de secours et le Plan de Reprise d'Activité (PRA) sera, bien entendu, testé avant mise en production.



L'équipe d'encadrement de la Délégation à la Maintenance et à la Supervision Opérationnelle



LA DÉMATÉRIALISATION

La dématérialisation constitue un des leviers majeurs de l'efficience des processus qui nécessitent en particulier des pièces justificatives à prendre en compte ou à produire. C'est une réponse adaptée à la fiabilité, à la fluidité, à la traçabilité et à la sécurité de la donnée. Chorus, au cœur du système d'information financière de l'État (SIFE), porte naturellement la dématérialisation. Le traitement automatique de l'information et les échanges entre tous les acteurs de la chaîne de la dépense sont dorénavant possibles et disponibles pour tous.

17 millions

de documents soit l'équivalent
de 100 millions de pages, c'est ce
qui a été dématérialisé depuis
le lancement de Chorus

En 2013, la dématérialisation a été placée au cœur de la modernisation de l'État. Le Comité Interministériel de la Modernisation de l'Action Publique (CIMAP) a ancré deux des chantiers majeurs pilotés par l'AIFE: la facturation électronique et le guichet unique de paiement des frais de justice.

Le Président de la République a confirmé l'ambition portée par l'obligation de dématérialiser les factures pour la commande publique.

Une large concertation préalable a été menée en 2013 auprès des organismes représentatifs des entreprises, des collectivités territoriales, des établissements publics nationaux et de leurs ministères de tutelle, afin de

mesurer l'intérêt de cette mesure de simplification.

La loi d'habilitation relative à la sécurisation de la vie des entreprises a été adoptée en deuxième lecture à l'Assemblée nationale le 19 décembre 2013 (et publiée au Journal Officiel le 2 janvier 2014). Son article 1 – 2° autorise le gouvernement à prendre une ordonnance visant à « permettre le développement de la facturation électronique dans les relations de l'État, des collectivités territoriales, et de leurs établissements publics, avec leurs fournisseurs, par l'institution d'une obligation, applicable aux contrats en cours, de transmission dématérialisée entrant en vigueur de façon progressive pour tenir compte

de la taille des entreprises concernées et de leur capacité à remplir cette obligation ».

Une ordonnance précisera avant l'été 2014 les modalités de développement de la facturation électronique.

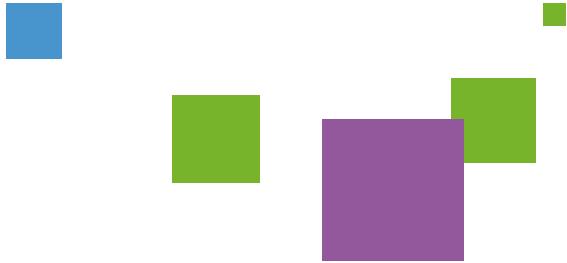
L'année 2013 a permis également de poursuivre les actions engagées pour déployer les outils de la dématérialisation. Elles doivent s'accélérer plus fortement en 2014 et dans les prochaines années, afin de permettre un traitement nominal des dossiers dématérialisés par l'ensemble des services de l'État.

Chorus Factures : la plateforme de dématérialisation des factures

Après l'année 2012, principalement consacrée à la stabilisation et à la consolidation de la plate-forme Chorus Factures, l'année 2013 aura été celle de la montée en charge du dispositif, des premiers retours d'expérience avec les services, et de la diffusion des pratiques de dématérialisation auprès des fournisseurs.

Outre des travaux de prospection directe et de sensibilisation des plus grands fournisseurs de l'État à la dématérialisation de leurs factures, plusieurs actions majeures de communication ont permis le décollage à la fois du portail Chorus Factures et des raccordements permanents en EDI (Échange de Données Informatisé) pour les plus grands fournisseurs.





Ainsi le premier « **colloque de la dématérialisation des factures publiques** » a été organisé par l'AIFE et s'est tenu à Bercy le 14 juin 2013. Il a réuni plus de 300 participants sous la présidence de M. Bernard Cazeneuve, ministre délégué chargé du Budget.

Ce fut l'occasion pour l'AIFE d'annoncer quelques jours plus tard que le portail Chorus Factures permettrait aux fournisseurs de l'État de déposer, sans les saisir, leurs factures au format PDF signé électroniquement.

Lors de ce colloque, trois sociétés utilisatrices de Chorus Factures et un ministère (défense) ont partagé leur expérience lors d'une première table

ronde. Le portail Chorus Factures y a été décrit comme « simple à utiliser », « directement opérationnel » et « sécurisant quant à la transmission de la facture ». Des pistes de simplification complémentaires ont été évoquées.

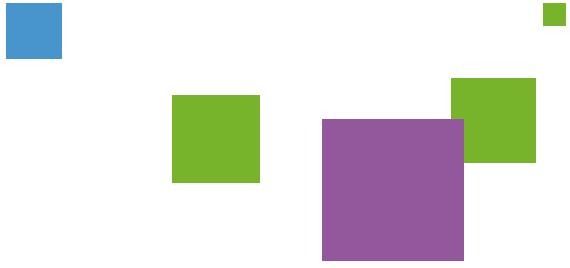
Au cours d'une seconde table ronde à laquelle avaient pris part trois directions du ministère de l'Économie et des Finances, ainsi que le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables, différents sujets stratégiques ont été abordés notamment la question essentielle de rendre éventuellement un jour obligatoire pour tout ou partie des fournisseurs de l'État, l'envoi de leurs factures sous forme dématérialisée.



Clôture du colloque par M. Bernard Cazeneuve



Autre évènement de communication organisé pour promouvoir Chorus factures, virtuel celui-là, un chat Internet a été organisé, le 12 décembre 2013. Près d'une centaine de personnes se sont connectées et ont échangé avec Madame Régine Diyani directrice de l'AIFE durant cette heure de dialogue en ligne. Au travers d'une cinquantaine de questions, ont été abordés des thèmes aussi variés que le fonctionnement de la plateforme Chorus Factures, son périmètre d'utilisation et son coût.



Quelques exemples de questions / réponses sur le chat du 12 décembre 2013

→ **Question:** « Pour les factures de sous-traitants à paiement direct quelle est la bonne formule à suivre pour le dépôt sur le Portail ? »

Réponse: « Pour le paiement des sous-traitants à paiement direct, une solution possible est de faire figurer la part à payer aux sous-traitants dans le corps de la facture. »

→ Question: « Faut-il suivre la même procédure de dépôt pour un avoir ? »

Réponse: « oui »

→ **Question:** « La date prise en compte pour le paiement des factures est-elle celle de dépôt sur chorus, ou la date de facture ? »

Réponse: « La date qui est prise en compte pour le calcul du délai de paiement est la date de dépôt de la facture sous réserve que le service client ait bien réceptionné les marchandises ou la prestation concernée. »

→ **Question:** « Quel est le périmètre concerné par « l'état »? Ex: Ministères ? Les collectivités territoriales rentrent elles dans le scope ? »

Réponse: « Il s'agit effectivement des ministères. Une concertation est en cours avec les collectivités territoriales pour étudier la perspective d'un service unique pour les entreprises travaillant avec l'Administration. »

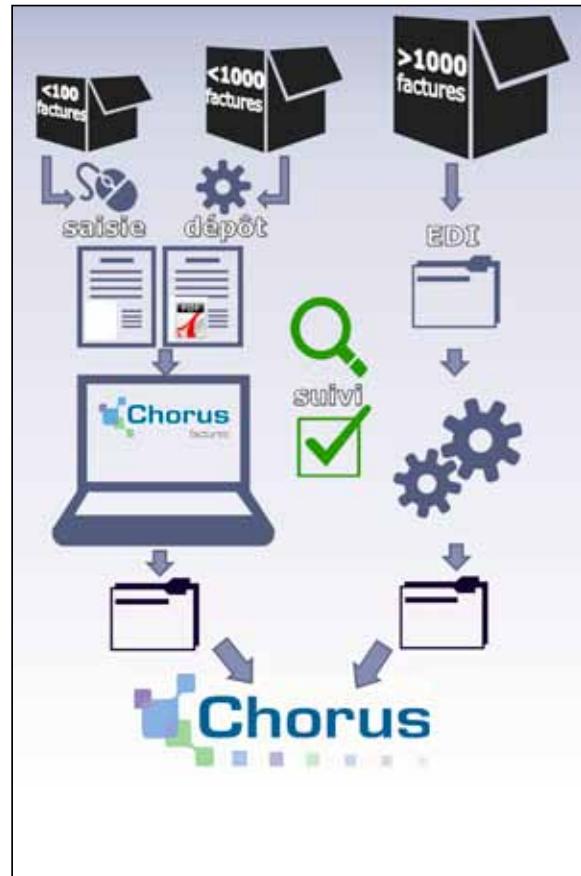
→ **Question:** « Faut-il payer pour accéder au service ? »

Réponse: « Le service Chorus Factures est entièrement gratuit »

En 2013, la solution Chorus Factures a été enrichie de nombreuses améliorations visant par exemple à accueillir les factures numérisées, acheminées dans Chorus par le même canal que les factures fiscalement dématérialisées, ou à sécuriser la montée en puissance du dispositif. Deux évolutions majeures méritent ainsi d'être soulignées :

- la possibilité pour les fournisseurs de déposer leurs factures sur le portail sous la forme de fichiers au format PDF, dans un premier temps assortis d'une signature électronique, puis dans un deuxième temps (juillet 2013) sans signature grâce aux ouvertures permises par la législation fiscale à la suite de la transposition de la directive « TVA » de 2010 ;
- l'extension du champ de la dématérialisation des factures d'une part aux fournisseurs des collectivités d'outre-mer ainsi qu'à ceux ne disposant pas de numéro de TVA intracommunautaire, d'autre part aux dépenses de fluides et de téléphonie traitées sous forme de demandes de paiement direct, grâce à la mise en place dans Chorus d'engagements juridiques dits « techniques ».

Aujourd'hui, comme le montre le schéma ci-contre, trois modes de transmission des factures existent et sont proposés aux fournisseurs en fonction du volume annuel de leurs factures.



Les 3 modes de transmission des factures

250 000
c'est le nombre
de fournisseurs de l'État

4 millions
c'est le nombre de factures
reçues chaque année par l'État
de ses fournisseurs



La dématérialisation duplicative (numérisation)

L'AIFE a lancé, en février 2013, sa solution de numérisation des factures fiscales auprès de deux services pilotes (ministère de la défense et DGFiP). Ce dispositif de dématérialisation dit « duplicative » permet de numériser les factures adressées à un service au format papier, pour ensuite les intégrer dans Chorus sous un format dématérialisé, sans que le fournisseur soit sollicité.

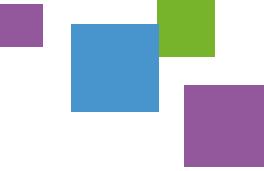
De ce fait, les services disposant de la numérisation bénéficient d'un flux massif de factures, dématérialisées qui leur permet d'unifier leurs chaînes de traitement des factures et qui leur donne l'opportunité d'adopter d'emblée une organisation du travail compatible avec la cible de dématérialisation totale des factures.

La mise en œuvre de ce pilote en matière de numérisation a confirmé la viabilité de la solution et les gains qu'elle induit pour les services de l'État, notamment

en termes de fluidité de la chaîne de la dépense. Par conséquent, il a été décidé d'en étendre l'utilisation à de nouveaux services volontaires.

En 2013, l'AIFE a ainsi accompagné le déploiement de 6 services de l'État en numérisation. 27 services sont désormais candidats à la numérisation. Le projet a également permis de faciliter l'insertion de nouveaux fournisseurs pilotes pour le déploiement de l'EDI et de gérer très en amont des problématiques métiers ou fonctionnelles au sein des services de l'État, mises en évidence grâce au volume significatif d'actes traités en 2013.

Mais à terme, la numérisation devra progressivement céder la place à la dématérialisation native. **Cette dématérialisation duplicative n'est qu'une étape tout à fait transitoire.**



« PLACE » et « ORME »

En amont de la chaîne de la dépense, la plate-forme des achats de l'État (PLACE) est la solution avec laquelle les acheteurs publics et les entreprises échangent et dialoguent électroniquement pour la passation et l'attribution des marchés publics. Elle succède à la plateforme des marchés interministériel (PMI) mise en œuvre par le Service des Achats de l'État (SAE) en

2008, dont les acheteurs publics bénéficiaires étaient, jusqu'à fin 2011, les ministères (organisations centrales et services déconcentrés), les établissements publics administratifs (hors EPIC), les établissements publics relevant du ministère de l'Éducation Nationale et du ministère de la Recherche, la présidence de la république et le réseau des chambres de commerce et d'industrie.

123 000

C'est le nombre d'entreprises enregistrées sur PLACE

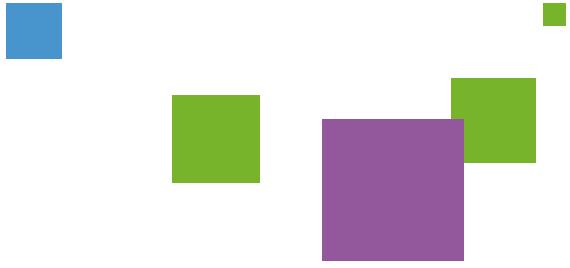
Depuis fin 2011, PLACE est pilotée conjointement par le Service des Achats de l'État en tant que maître d'ouvrage et par l'AIFE en tant que maître d'œuvre.

Progressivement élargie en 2012 à l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP), aux opérateurs de l'État et aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche, la solution PLACE est désormais utilisée, à fin 2013, par 2 750 entités et près de 13 500 acheteurs. Par son positionnement interministériel, national et multi acteurs publics, la plate-forme des achats de l'État a l'ambition d'accueillir un nombre croissant d'opérateurs économiques.

PLACE répond aux exigences du code des marchés publics et des directives européennes sur la communication et les échanges d'information par voie électronique. Accessible sur Internet, la plate-forme garantit l'égalité de traitement des entreprises candidates, la transparence des procédures de passation des marchés, la confidentialité des plis et la traçabilité des échanges.

25 000

c'est le nombre de dossiers de consultation publiés sur PLACE en 2013



Au-delà des fonctionnalités de passation de marchés offertes aux acheteurs publics ministériels, PLACE leur permet également de transmettre, après la phase de décision d'attribution, les pièces justificatives de marchés au SI Chorus pour l'exécution de la dépense.

Le déploiement de l'interface entre PLACE et Chorus se poursuivra dans les ministères en 2014, afin d'accroître son utilisation par les acheteurs et ainsi renforcer la dématérialisation des pièces justificatives de marchés.

Interfacé en amont avec PLACE, l'Outil de Rédaction des Marchés de l'État (ORME) propose, quant à lui, une assistance rédactionnelle aux services acheteurs des ministères et des établissements publics (hors EPIC) pour produire les pièces administratives du dossier de consultation (CCAP, AE et Règlement consultation) et renforcer la

sécurisation juridique des procédures de passation.

Le socle de l'outil ORME est fondé sur l'application EPM (Élaboration et Passation des Marchés publics) développée par la Ville de Paris et intègre un clausier juridique unique tout en permettant à chacune des entités d'achat (ministère ou établissement public) de mettre en œuvre un paramétrage spécifique.

Le projet ORME a été lancé fin 2012 et est piloté par l'AIFE et le Service des Achats de l'État de façon similaire à la plateforme PLACE. La solution « ORME » a été mise en production fin 2013 et la phase pilote doit se dérouler jusqu'au mois de mars 2014, avec sept ministères et un périmètre de clauses et de documents restreint. À l'issue de cette phase, la solution ORME devrait alors être étendue à d'autres acheteurs de l'État.

« Chorus Portail Pro » : le portail des frais de justice

Avec près d'un million et demi de mémoires et 480 millions d'euros de dépenses en 2013, les frais de justice représentent le principal poste, hors frais de personnel, de la direction des Services Judiciaires. Ils faisaient jusqu'à

présent l'objet d'un suivi déconnecté de Chorus. Le ministère de la justice a ainsi sollicité l'AIFE afin d'étudier la possibilité d'améliorer leur gestion au sein du SI Chorus.



Ministère de la justice

Les travaux, menés conjointement par l'AIFE et le ministère de la justice ont permis de dégager une solution reposant sur la dématérialisation du processus. Plus précisément, il a été décidé de remplacer les outils ministériels dédiés de suivi et de paiement des mémoires par les deux outils « Chorus formulaires » et « Chorus cœur ».

En sus de ce remplacement, il a été décidé de développer un nouveau portail internet, baptisé « Chorus Portail Pro », faisant office de guichet numérique sur lequel les prestataires du ministère de la justice peuvent transmettre et suivre le paiement de leurs mémoires de frais.

Parallèlement, le passage d'une procédure marquée par la prépondérance de l'écrit papier à un circuit dématérialisé, a conduit le ministère à revoir l'intégralité du processus : rôle de chaque acteur, simplification de la réglementation, réduction de la volumétrie des mémoires...

Au final, les gains attendus ont ainsi trait non seulement au suivi des mémoires et à la maîtrise de la dépense qui y est liée, mais également aux gains de productivité dans le traitement des dossiers, appuyés sur une professionnalisation des acteurs et à l'automatisation des tâches sans valeur ajoutée, ainsi qu'à l'allègement des relations avec l'administration pour le prestataire.




Le portail des frais de justice

Vous êtes prestataires du Ministère de la justice et relevez des frais de justice* ?

Transmettez GRATUITEMENT vos mémoires par voie électronique sur :

<https://Chorus-portail-pro.finances.gouv.fr>

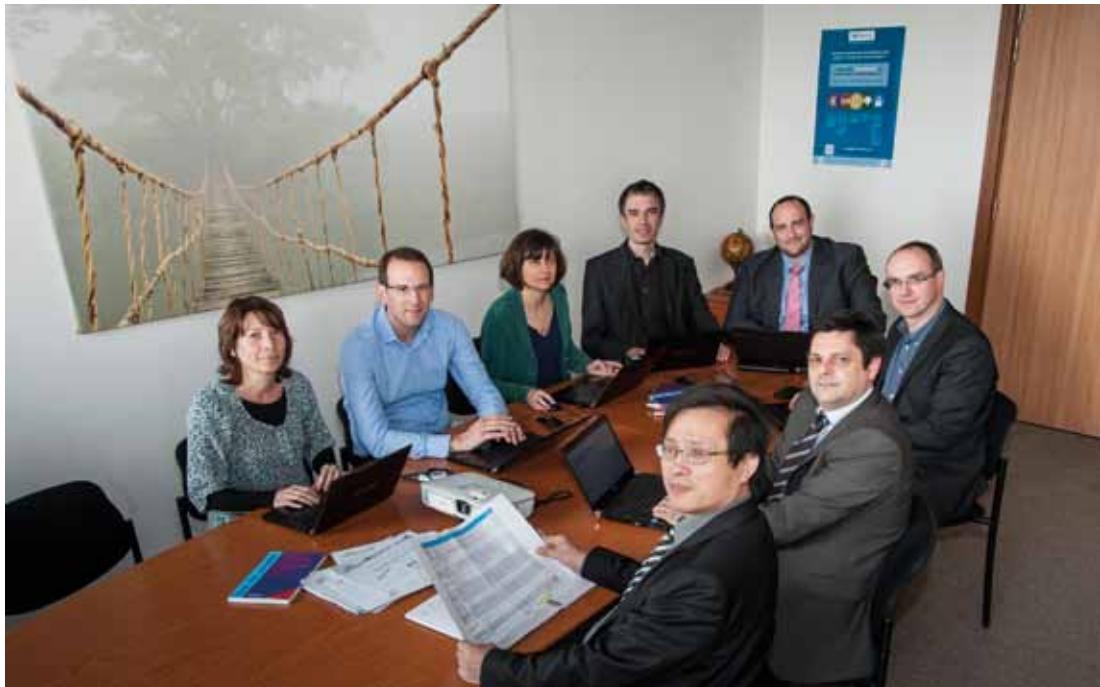


500 000

c'est le nombre de mémoires annuels de frais de justice

Ces gains sont à confirmer dans le cadre du déploiement de la solution à partir d'avril 2014 à trois Cours d'appel pilotes (Rennes, Colmar & Metz), avant de poursuivre la généralisation du dispositif en 2015.

Le nouvel outil, Chorus Portail Pro, a de plus vocation à offrir de nouvelles fonctionnalités en vue de répondre aux nombreux besoins de dématérialisation émanant des différents acteurs de la commande publique. Il permettrait ainsi de capitaliser sur les investissements déjà réalisés.



L'équipe d'encadrement de la Délégation Projets Métiers et Applicatifs

« Chorus Déplacements Temporaires » (Chorus DT)

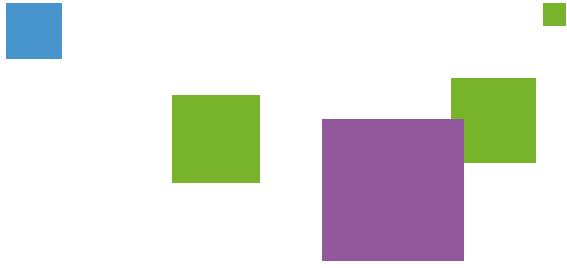
Chorus Déplacements Temporaires (dit « Chorus DT ») est l'application interministérielle de gestion des déplacements temporaires des agents de l'État ainsi que des intervenants ponctuels (invités, jury, etc.). Totalement intégré à Chorus et en « zéro papier », cet outil permet de créer ordre de mission et état de frais, d'acheter en ligne un titre de transport, et de soumettre à validation via un circuit électronique d'approbation.

L'agent connaît ainsi, grâce à cet outil, dès la création de son Ordre de Mission, les indemnités qui lui seront versées, et le « valideur » est informé du coût

complet prévisionnel de la mission. En retour de mission, dès validation, l'état de frais est transmis à Chorus pour paiement immédiat à l'agent.

Cette solution Chorus DT procure plusieurs avantages concrets :

- la modernisation de la gestion des déplacements : chaque ministère peut paramétrer dans Chorus Déplacements Temporaires les règles de sa politique de voyage tout en gardant la visibilité sur ses réservations dérogatoires. Le Relevé d'Opérations (ROP) des factures est intégré (contrôle des montants, paie-



ments, renvoi des litiges) et totalement dématérialisé ;

■ la maîtrise et la simplification des dépenses : Avec Chorus Déplacements Temporaires, les utilisateurs disposent d'un outil de pilotage fournissant des relevés précis sur les missions et leurs coûts associés. Les contrôles de régularité et de calcul des coûts, y compris les indemnités kilométriques, sont automatisés dans l'application. Les circuits de validation sont également intégrés

et partagés par tous les acteurs et les délais de traitement des ordres de mission et des états de frais des agents sont réduits ;

■ la rationalisation du parc applicatif : l'adoption progressive de Chorus Déplacements Temporaires permet de remplacer les applications ministérielles redondantes et diminuer ainsi les coûts de fonctionnement du parc applicatif de l'État.



Déployé depuis fin 2012 sur 2 ministères pilotes (ministères de l'agriculture et de la culture), Chorus DT a poursuivi en 2013 sa progression dans la communauté ministérielle, devenant pour cette dernière la solution incontournable de gestion des indemnités de mission et de l'achat en ligne. Ainsi, pas moins de 7 projets ministériels de déploiement de la solution Chorus DT étaient en cours fin 2013.

Le déploiement de la solution Chorus DT a également des conséquences ver-

tueuses en termes de simplification des processus.

Par exemple, il est apparu très vite que le déploiement de Chorus DT au sein des Directions Départementales Interministérielles (DDI, Services du Premier Ministre), risquait de se heurter à une difficulté de taille : la pluralité des régimes indemnitaire en département qui présente autant de situations que d'origine ministérielle des agents, soit cinq configurations possibles.

Au-delà de la difficulté technique à gérer et à maintenir dans un outil comme Chorus DT des règles indemnитaires discordantes, cette situation complique et alourdit la gestion des indemnités dans les structures. Les Services du Premier Ministre ont donc décidé de « profiter » du futur déploiement de Chorus-DT au sein de leur ministère, pour unifier les règles indemnitaire. Conséquence, un arrêté unique pour les SPM et les DDI a été créé et sera appliqué dès 2014 en accompagnement du déploiement de Chorus DT dans les services.

Depuis la version d'octobre 2013, la solution Chorus DT a été enrichie d'un module de stockage des pièces justificatives ordonnateurs. Ces pièces peuvent être associées selon le cas à un ordre de mission (convocation à une formation) ou à un état de frais (« scan » de frais de taxi, tickets de métro, etc.). Les acteurs de la validation de la dépense disposent ainsi des éléments appuyant les demandes de remboursement des

agents sous forme électronique consultables directement dans Chorus-DT. Les pièces originales sont conservées, mais n'ont plus à être acheminées et retraitées dans les services ordonnateurs. Des gains sont donc attendus par la suppression des frais d'acheminement postaux et par la simplification du traitement des frais par les services, les pièces étant directement accessibles, de manière dématérialisée, dans l'outil. Les délais de traitement des demandes de remboursement de frais de déplacement en seront raccourcis et la simplification sera réellement ressentie par les agents qui sollicitent des remboursements de frais de déplacement. Une première expérimentation a pu pleinement valider ces hypothèses.

Deux nouveaux projets ministériels démarrent au premier trimestre 2014 (ministères sociaux, travail; sport et écologie) pour des mises en production prévues en 2015.

3 millions
c'est le nombre d'états de frais par an pour une moyenne de moins de 100 euros par état de frais

En termes de volumétrie pour l'année 2013, Chorus DT en fonctionnement permanent, c'est:

- 3 400** missionnés;
- 19 500** ordres de mission saisis;
- 14 000** états de frais;
- 58** relevés d'opérations regroupant
- 5 700** factures fournisseurs.



UN ÉLARGISSEMENT DU PÉRIMÈTRE DE L'AIFE : L'ACCOMPAGNEMENT DES OPÉRATEURS PUBLICS

Le GBCP : explications

Le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012, relatif à la Gestion Budgétaire et Comptable Publique (GBCP), regroupe et actualise un ensemble de textes relatifs à la gestion budgétaire et comptable publique, dont le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962.

Ce décret s'applique à l'État, aux collectivités territoriales, à leurs groupements et établissements publics, aux établissements publics de santé et aux autres administrations publiques dès lors que leur financement est majoritairement public.

Pour l'État, la mise en œuvre de ce décret est d'ores et déjà effective au sein de Chorus.

Pour les organismes publics, cela s'avère être un chantier important tant au regard de la définition des modalités opérationnelles qu'au regard du nombre et de la diversité des entités concernées.

Au sein du ministère des Finances et des Comptes publics, la direction du Budget et la direction générale des Finances publiques (DGFiP) ont constitué un groupe de travail qui a élaboré, en concertation avec certains organismes

représentatifs, un « référentiel fonctionnel » permettant de décrire les attendus fonctionnels du décret.

Ce référentiel fonctionnel, qui a été finalisé en novembre 2013, a fait l'objet d'échanges avec les organismes et les éditeurs de solutions afin d'en partager les attendus et d'en modifier certains termes.

Compte tenu de son expérience de pilotage de projets interministériels et de la conception et du déploiement de Chorus, l'AIFE a été chargée de piloter une équipe conjointe avec la DGFiP et la DB afin de mener les travaux d'accompagnement des organismes dans la mise en œuvre du décret.

Il s'agit de rédiger le Dossier de Prescriptions Générales (DPG) décrivant les modalités opérationnelles détaillées de mise en œuvre du décret, de dialoguer avec les éditeurs des solutions logicielles utilisées par les organismes publics et avec les maîtrises d'ouvrages stratégiques, et enfin d'assister des organismes publics dans la définition et la conduite de leurs projets.



Le rôle de l'AIFE

L'équipe conjointe DB/DGFiP/AIFE a été mise en place opérationnellement le 1^{er} octobre 2013. Le comité stratégique du 18 octobre 2013 a fixé le contenu de sa mission.

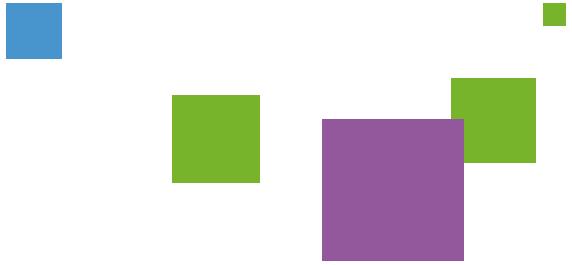
Y figure d'une part la rédaction en des délais contraints du dossier de prescriptions générales, à destination des organismes et des éditeurs de solutions informatiques en 2 livraisons. Le dossier de prescriptions générales a été publié, suivant le calendrier établi, le 31 décembre 2013, dans sa version portant les principales fonctionnalités à mettre en œuvre. Une seconde livraison est prévue pour le 31 mars 2014 pour les fonctionnalités spécifiques. La mission consiste d'autre part à assister les opérateurs dans leurs projets de déploiement à mettre en œuvre dès le premier trimestre 2014.

En termes d'accompagnement, l'objet de la mission est double.

Il s'agit tout d'abord de définir une offre de services adaptée aux besoins des opérateurs et à leur contexte, en cohérence avec les ressources envisageables et dans le cadre d'une démarche globale de mutualisation.

Il s'agira ensuite d'assurer jusqu'en 2016, voire au-delà pour les opérateurs dont les projets qui dépasseraient cette date, un accompagnement continu, suivant les conditions de l'offre de services. Cette assistance doit notamment porter sur plusieurs points :

- l'élaboration des cahiers des charges des opérateurs et l'appel au marché, dans le cadre d'une mutualisation des expressions de besoins ;

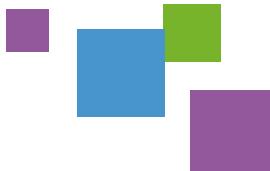


- l'assistance à la passation des marchés (fonctionnelle, technique et juridique) et au dialogue avec les éditeurs, dans le cadre de regroupement d'opérateurs;
- le conseil relatif à la constitution de systèmes d'informations partagés (construction de nouveaux Systèmes d'Information, ou recours à des applications hébergées) entre plusieurs opérateurs;
- l'organisation d'événements ou de séminaires (ou la participation à des événements externes) permettant le partage des informations, les retours d'expérience et, le cas échéant, les recadrages ou les alertes nécessaires;
- la production de modes opératoires, de supports de formation génériques ou documents fonctionnels complémentaires au DPG.



La mission GBCP

700
c'est environ le nombre
d'organismes publics concernés
par le GBCP



ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT AUPRÈS DES UTILISATEURS

Depuis le début du projet Chorus, l'AIFE a toujours entretenu des relations particulières avec les directions réglementaires des ministères financiers.

Il existe par exemple une « Cellule de Cohérence Budgétaire » (CCB) qui se réunit mensuellement et qui a pour objectifs d'étudier les points fonctionnels posant question à la direction du Budget et sur lesquels une expertise AIFE est attendue. Cette cellule suit également les anomalies remontées ainsi que les évolutions demandées par la DB.

Plusieurs thèmes sont abordés : budgets annexes, dépenses, comptabilité budgétaire, comptes spéciaux, recettes non fiscales, fonds de concours, travaux de fin de gestion, Titre 2...

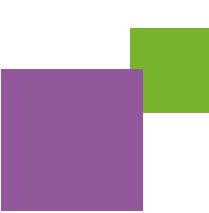
Un groupe de travail « Pilotage Budgétaire » entre l'AIFE et la direction du Budget se réunit par ailleurs de façon mensuelle ou bimensuelle afin d'étudier les demandes d'évolution autour du pilotage budgétaire et de la programmation.

L'AIFE exerce ses missions sous l'autorité d'une instance interministérielle : le Comité d'Orientation Stratégique (COS). Composée de deux collèges, celui des Secrétaires Généraux des ministères et celui des Directeurs des Affaires Financières (DAF) ministériels, cette instance permet une gouvernance par la recherche permanente du consensus au sein des maîtrises d'ouvrage ministérielles et réglementaires.

La formation

Comme chaque année, l'AIFE a mis à la disposition des ministères de nouveaux stages. Ainsi 18 nouveaux stages ont été organisés et proposés aux ministères en 2013, et 12 stages ont été mis à jour.

Pour ce faire, il a été nécessaire de créer 54 nouveaux supports de formation et d'en mettre à jour 84, sans compter les exercices ou l'aide en ligne.



1 600

c'est le nombre de stagiaires
formés par l'AIFE
à Chorus en 2013
à travers 171 sessions
de formation

Dans un objectif d'amélioration continue de l'offre de formation, les nouveaux stages mis au catalogue de l'AIFE sont axés sur la pratique (formations actions basées sur des cas réels), sur de nouvelles populations (Supports Niveau 1, formateurs), sur des sujets d'actualité (restitutions), sur des contenus propices en phase de perfectionnement (modification de marchés complexes, gestion des listes de travail SRM/ECC) ou bien sur des besoins nouvellement identifiés (initiation à Chorus pour personnel hors Chorus).

Le taux de satisfaction, déjà très élevé, a encore progressé en 2013 de près de 3 % et est passé de 84 % en 2012 à 86.4 % en 2013. La dépense et les restitutions représentent la plus forte demande de formation. Ces deux domaines représentent à eux seuls en effet 44 % des stagiaires venus en formation.

L'année 2013 a été marquée par la mise en place d'un dispositif de formation, DOM COM, créé spécifiquement à la demande des ministères, et coordonné par l'AIFE. Ce dispositif qui a été opérationnel 3 mois entre mi-mars à mi-juin 2013, a pu accueillir 475 stagiaires provenant de 8 ministères. Pour ce faire, 51 sessions ont eu lieu, représentant 71 jours de formation sur 6 sites (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion/Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Polynésie/Wallis et Futuna).



L'AIFE a par ailleurs pérennisé le dispositif de certification des formateurs Chorus et sa mise à disposition à tous les ministères. Il offre à tous les formateurs ministériels qui le souhaitent un moyen de faire reconnaître officiellement leurs compétences sur Chorus. La certification permet également de rassembler tous les formateurs Chorus au sein d'une même communauté interministérielle, facilitant les échanges et permettant le partage des bonnes pratiques. Ouvert à tous les formateurs ministériels qui ont déjà dispensé des formations Chorus, ce dispositif valorise les acquis, certifie les progressions sur chaque domaine et contribue donc à fidéliser les formateurs.

En outre, les modalités de certification permettent de valider le savoir-faire pédagogique. La certification est mise en œuvre par domaine : programmation, budget, dépense, actifs, RNF, et RE-FX. Elle est échelonnée par niveau de difficulté (niveaux 1, 2 et 3) en fonction du niveau d'expérience du formateur. Les prérequis pour une inscription à un niveau correspondent à un nombre de jours de dispense sur le domaine et au nombre de sessions de formation dispensées tous domaines confondus. Pour chaque domaine et chaque niveau, un quiz est disponible en ligne. Ces quiz ont une difficulté croissante et une durée limitée de réponse. Pour la certification de niveau 2 ou 3, l'obtention d'un résultat minimal au quiz doit être associée au succès d'une mise en situation sur un sujet fonctionnel et au passage d'un entretien devant un jury composé de 3 personnes issues de l'AIFE et des ministères. À l'issue de la certification,

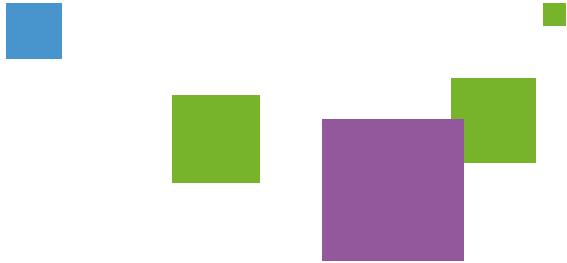
une grille d'évaluation est délivrée au candidat. Cette grille recense les compétences attendues du formateur ainsi que les axes d'amélioration identifiés par le jury.

L'espace formation via l'extranet interministériel diapason (voir ci-après) propose à l'ensemble des ministères et des directions réglementaires un ensemble de fonctionnalités :

- chercher des formations ou des documents en consultant le catalogue ;
- consulter et imprimer la fiche descriptive d'un stage ;
- demander une formation à la carte ;
- consulter le planning des sessions programmées avec de nouveaux indicateurs de remplissage des stages ;
- inscrire en ligne ;
- consulter l'historique des demandes d'inscription ;
- lire l'actualité formation.

Le portail formation propose également un espace « formateur » où les formateurs ministériels peuvent, au sein de la communauté interministérielle, partager leurs problématiques et capitaliser sur les bonnes pratiques, ainsi qu'un espace base école, où, à chaque montée de version de celle-ci, les nouveautés et corrections sont signalées.

Enfin, dans le cadre de l'élargissement de son offre de formation, l'AIFE a entrepris, depuis 2012, de concevoir, développer et mettre à disposition des modules de formation à distance. L'AIFE a produit ainsi trois modules traitant



de la demande d'achat dans Chorus Formulaires, de la navigation dans Chorus Formulaires et des conditions de paiement de la DP. Le premier module,

dont la perception a été étudiée au cours d'une expérimentation, a rencontré un grand succès auprès des utilisateurs ministériels et interministériels.



La Délégation aux Transformations Ministérielles

Le portail Diapason

Diapason, le nouveau portail collaboratif des utilisateurs de Chorus a été mis en production le 8 avril 2013.

Portail à vocation interministériel construit et animé par l'AIFE, Diapason offre aux utilisateurs de Chorus la documentation nécessaire à l'apprehension des changements d'outils et de procédures, en mettant ceux-ci en regard des enjeux métiers sous-jacents. Il favorise l'interactivité, les questionnements et la capitalisation. Diapason se veut être un

« vecteur d'échanges » entre les services au sein des différents ministères, afin de partager les expériences et de faire bénéficier la communauté Chorus de pratiques éprouvées.

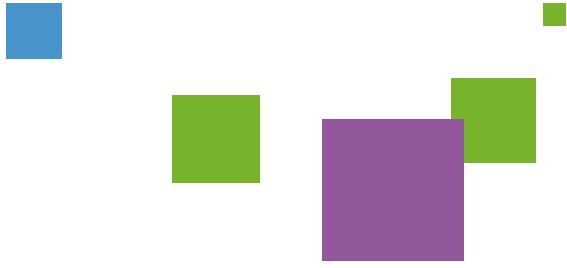
Diapason est un outil communautaire « dans les mains des utilisateurs » qui permet d'accéder de manière simple et rapide au savoir, de se former, mais donc aussi de développer un sentiment d'appartenance à une communauté de par le partage de son savoir.



Nouveau Portail Diapason

Diapason rassemble les utilisateurs ayant un intérêt commun sur une thématique au moyen d'un outil de type « web 2.0 » intégrant des espaces communautaires-interactifs (24 espaces publics et 17 espaces privés), des espaces documentaires (1 555 documents sans compter les 1 222 documents de formation), une plateforme d'échanges, un espace de formation (voir ci-avant) et une base de connaissances des règles, usages et bonnes pratiques liées à Chorus.

1 185 515
c'est le nombre de pages vues en 2013
(avril à décembre)
par les 43 000 utilisateurs du portail
Diapason



L'accompagnement des ministères

Après avoir accompagné l'ensemble des agents dans leur montée en compétence sur l'outil Chorus les années précédentes, l'AIFE a poursuivi durant l'année 2013 un accompagnement général des ministères en effectuant des réunions bilatérales sur le fonctionnement de Chorus afin d'évoquer les difficultés rencontrées sur des sujets d'ordre général ou sur des problématiques particulières. Des réunions péro-

diques visant notamment à présenter les évolutions mises en place se sont déroulées en présence des directions réglementaires (direction générale des Finances publiques et direction du Budget) et de l'ensemble des ministères selon une périodicité bimestrielle. En outre, l'AIFE et la direction du Budget ont animé conjointement la cellule de cohérence budgétaire qui se réunit mensuellement.



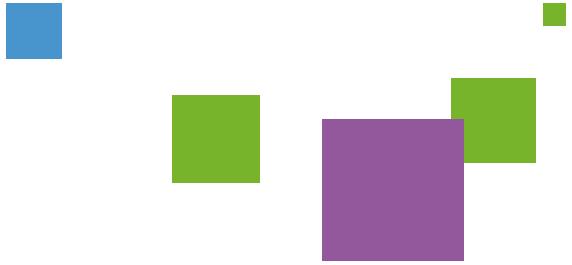
Lorsque des réorganisations internes sont intervenues au sein de certains ministères, l'AIFE a apporté son aide et son expertise afin de faciliter leur mise en place, à la fois sur le plan organisationnel et sur le plan technique. À titre d'exemple, l'AIFE a participé à la réorganisation de la fonction financière des ministères sociaux.

Pour les sujets nouveaux non stabilisés à ce jour, des réunions bilatérales dédiées ont été organisées afin d'accompagner les ministères dans la prise en main de nouvelles fonctionnalités comme la Comptabilité d'Analyse des Coûts, ou dans la réalisation d'activités complexes comme les travaux de fin de gestion.



En outre, lorsque les clubs utilisateurs l'ont souhaité, la présence de l'AIFE a contribué à relayer au niveau local l'actualité de Chorus.

Enfin, le déploiement de nouveaux projets fait systématiquement l'objet d'un accompagnement spécifique des ministères de la part de l'AIFE, afin de faciliter la prise en compte de leurs besoins d'accompagnement. L'AIFE, en lien avec les ministères, intervient alors auprès des utilisateurs finaux dès la mise en place des nouveaux projets. Ainsi les équipes de l'AIFE et du ministère de la Justice ont par exemple anticipé en 2013 les travaux visant à accompagner le déploiement de la prise en charge des frais de justice dans Chorus qui se dérouleront au printemps 2014.



L'AIFE OUVERTE SUR L'EXTÉRIEUR

Communiquer sur la dématérialisation

L'AIFE a largement communiqué en 2013 sur le sujet de la dématérialisation à travers différentes actions.

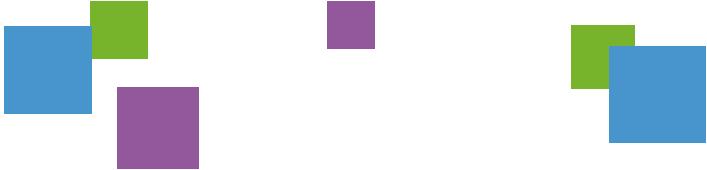
Tout d'abord l'organisation du premier « colloque de la dématérialisation des factures publiques » à Bercy le 14 juin 2013 qui a réuni plus de 300 participants.

Autre évènement de communication réalisé par l'AIFE en 2013 pour promouvoir Chorus Factures, un chat Internet, a été organisé le 12 décembre 2013.

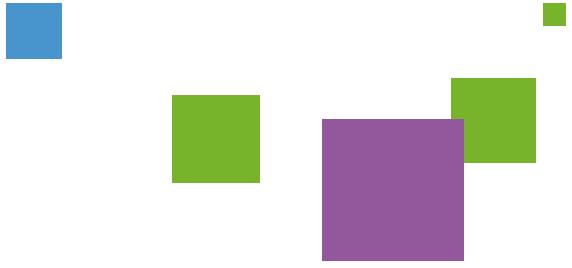
La couverture presse de ces événements et plus globalement du portail Chorus Factures a permis de faire connaître au plus grand nombre le développement de la dématérialisation des factures publiques.



Colloque du 14 juin 2013



Organisation du chat internet



Veille et benchmarking



Mission communication et veille



Mission communication et veille

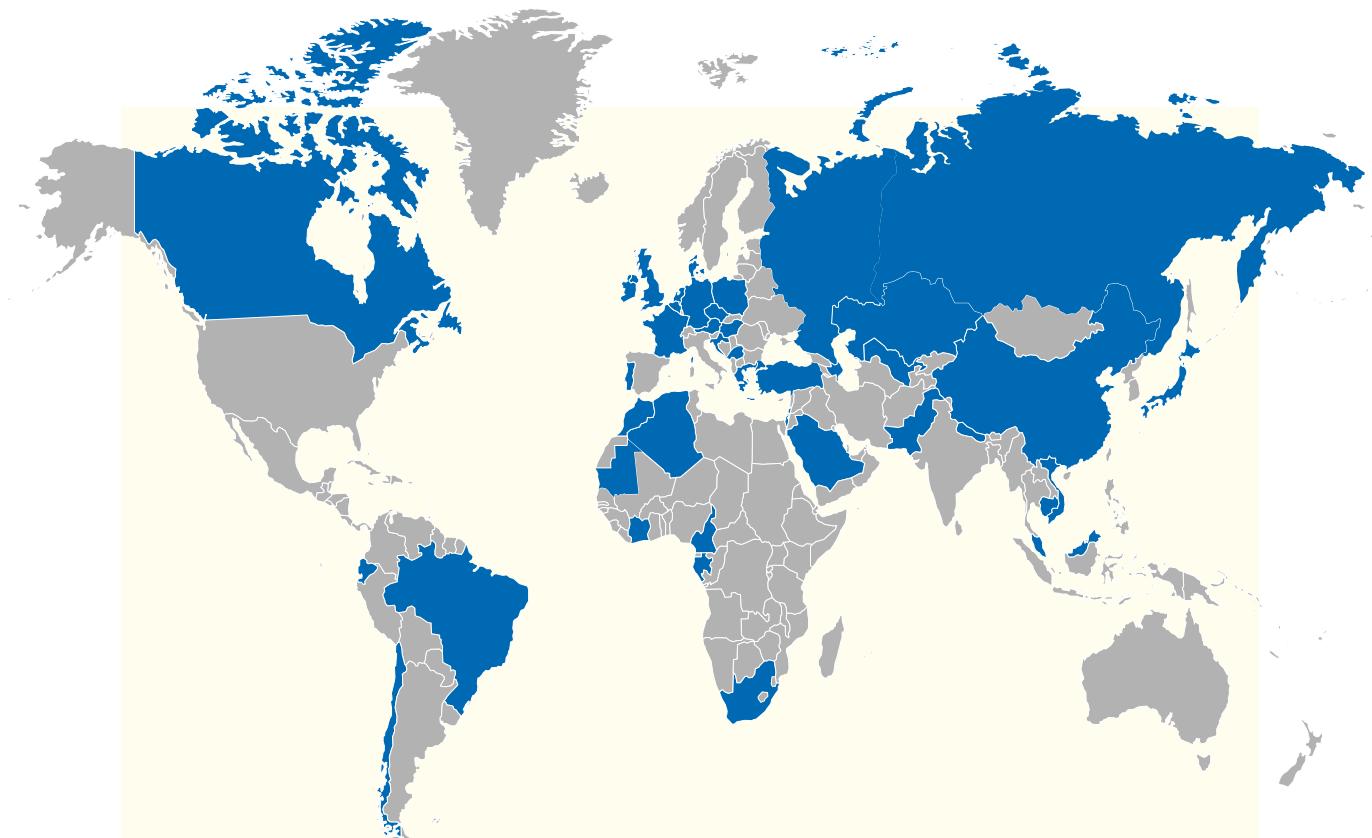
L'AIFE mène depuis 2006, début du projet Chorus, une démarche perpétuelle de parangonnage (benchmarking) afin de recueillir des bonnes pratiques d'autres structures publiques ou privées sur des sujets aussi bien très techniques que fonctionnels ou organisationnels.

Ce travail nécessite bien entendu à chaque fois un effort de transposition dans le contexte particulier de l'AIFE et de ses projets et activités.

A l'inverse, de nombreuses organisations privées et surtout publiques, notamment des ministères financiers d'autres pays, dans le cadre de programmes de coopération inter états, viennent étudier et comprendre les clés du succès de la mise en place du système d'information Chorus, afin, bien souvent d'essayer de s'en inspirer.

27

c'est le nombre de témoignages publics de l'AIFE en 2013 de son expérience et de ses projets



Pays auquels l'AIFE a présenté Chorus depuis 2006

AFRIQUE	AMERIQUE	ASIE & Moyen Orient	EUROPE
Afrique du Sud	Brésil	Arabie Saoudite	Allemagne
Algérie	Canada	Cambodge	Autriche
Cameroun	Chili	Chine	Belgique
Côte d'Ivoire	Equateur	Japon	Bosnie
Gabon		Malaisie	Croatie
Maroc		Népal	Danemark
Mauritanie		Ouzbekistan	France
		Pakistan	Grande-Bretagne
		Palestine	Grèce
		Vietnam	Hongrie



LES FEMMES ET LES HOMMES DE L'AIFE EN 2013



Le déploiement de Chorus est désormais achevé : le « projet Chorus » est devenu le « Système d'Information Chorus ».

Dans les années à venir, l'ambition de l'AIFE est de faire vivre et évoluer le SI Chorus dans le cadre de l'urbanisation du SIFE, avec de hauts niveaux de service, et de contribuer à la modernisation et à la performance de la fonction financière à travers les différents projets qui lui seront confiés, au-delà de l'outil Chorus.

L'organisation de l'AIFE mise en place fin 2012 afin de traduire et d'accompagner cette nouvelle ambition a montré toute son efficacité et sa pertinence durant l'année 2013.

Concrètement, l'AIFE est organisée autour de quatre délégations, un secrétariat général, un cabinet et deux missions rattachées à la direction :

- Délégation à la Maintenance et à la Supervision Opérationnelle (DMSO) en charge du Maintien en Condition



Opérationnelle (MCO) du SI Chorus et de ses niveaux de services : support, maintenance applicative et technique, intégration et sécurité ;

■ Délégation aux Projets Métiers et Applicatifs (DPMA) en charge du pilotage et de la mise en œuvre des nouveaux projets métiers et applicatifs : conception, réalisation et passage en maintenance ;

■ Délégation aux Transformations Ministérielles (DTM) en charge des relations avec les entités ministérielles et réglementaires, de l'émergence des nouveaux besoins et des études fonctionnelles associées, de l'urbanisation du SIFE, de l'offre de formation et de la communication vers les ministères relative au SI Chorus (Diapason) ;

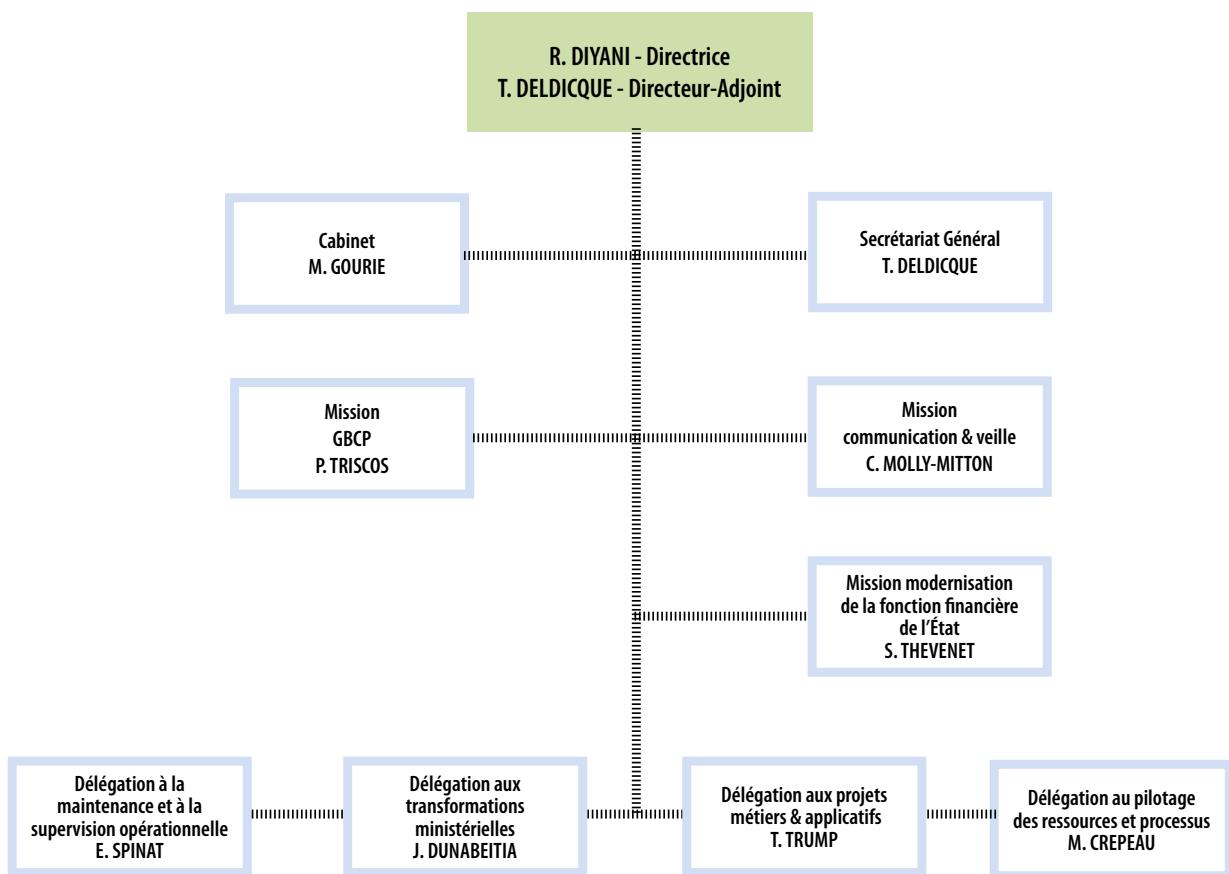
■ délégation au Pilotage des Ressources et des Processus (DPRP) en charge du pilotage des ressources et des compétences en cohérence avec les priorités de l'AIFE, des processus internes et de la démarche qualité ;

■ Secrétariat Général (SG) en charge du pilotage budgétaire de l'AIFE, de la gestion des marchés et des affaires juridiques, des Ressources Humaines et du cadre de vie ;

■ le cabinet de la directrice ;

■ et trois missions directement rattachées à la directrice : la mission communication et veille, en charge à la fois de la veille et de la communication interne AIFE et externe au périmètre ministériel, la mission Gestion Budgétaire et Comptable Publique en charge du pilotage de l'équipe GBCP et la mission modernisation de la fonction financière de l'État.

Organigramme général de l'Agence pour l'Informatique Financière de l'État

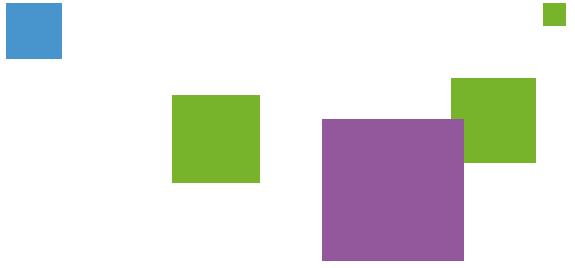




Le comité de direction de l'AIFE



Bâtiment Noisy



<http://www.economie.gouv.fr/aife>

Crédits photos :

Philippe Ricard et Dominique-Henri Simon (SEP 1D) (pages 11, 33, 45, 50, 54, 60, 65)

Didier Houget (SIRCOM) (pages 24, 31, 32)

Photolia (page 6)

Phovoir (pages 52, 56)

AIFE (pages 3, 6, 9, 12, 14, 16, 36, 58, 59, 60, 62)

Toute reproduction totale ou partielle d'un article de ce rapport d'activité de l'AIFE 2013
est soumise à l'accord préalable de l'AIFE